



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2009 ET 2008

Etats de situations financières consolidés

	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>En millions d'euros</i>			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	10	2 235,8	1 867,2
Goodwill	9	3 069,5	2 897,5
Immobilisations corporelles nettes	11	6 487,9	6 205,8
Titres disponibles à la vente	13	447,8	729,2
Prêts et créances au coût amorti	13	400,3	457,4
Instruments financiers dérivés	13	44,8	89,6
Participations dans les entreprises associées		322,9	265,6
Autres actifs		121,3	120,0
Impôts différés Actif	7	552,9	500,2
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		13 683,2	13 132,5
ACTIFS COURANTS			
Instruments financiers dérivés	13	11,7	0,3
Prêts et créances au coût amorti	13	204,6	151,8
Clients et autres débiteurs	13	3 701,4	3 588,4
Stocks		270,4	245,9
Autres actifs		823,5	872,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	13	1 141,1	51,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 711,7	1 668,5
TOTAL ACTIFS COURANTS		8 864,4	6 578,5
TOTAL ACTIF		22 547,6	19 711,0
Capitaux Propres Part du Groupe		3 675,9	3 532,4
Intérêts minoritaires		742,2	637,6
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	15	4 418,1	4 170,0
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions	16	1 054,4	1 021,1
Dettes financières	13	6 400,0	5 100,5
Instruments financiers dérivés	13	62,5	22,5
Autres passifs financiers	13		18,9
Autres passifs		635,5	514,2
Impôts différés Passif	7	287,0	332,7
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		8 439,4	7 009,9
PASSIFS COURANTS			
Provisions	16	334,6	306,9
Dettes financières	13	3 680,2	2 620,8
Instruments financiers dérivés	13	57,1	83,3
Fournisseurs et autres créanciers	13	3 741,4	3 863,7
Autres passifs courants		1 876,8	1 656,4
TOTAL PASSIFS COURANTS		9 690,1	8 531,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES ET DES PASSIFS		22 547,6	19 711,0

Comptes de résultat consolidés

	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<i>En millions d'euros</i>			
Chiffre d'affaires		12 296,4	12 363,7
Achats		(2 886,4)	(2 677,2)
Charges de personnel		(3 145,7)	(3 062,2)
Amortissements, dépréciations et provisions		(851,4)	(776,0)
Autres produits et charges opérationnels		(4 486,9)	(4 789,2)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	926,0	1 059,1
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel		2,2	3,2
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(85,3)	(1,7)
Restructurations		(60,0)	(20,9)
Frais liés à la cotation en Bourse		-	(50,8)
Cessions d'actifs		84,2	46,9
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5	867,1	1 035,8
Charges financières		(358,8)	(420,8)
Produits financiers		98,8	91,0
RESULTAT FINANCIER	6	(260,0)	(329,8)
Impôt sur les bénéfices	7	(128,8)	(92,7)
Quote-part de résultat des sociétés associées		37,6	34,0
RESULTAT NET CONSOLIDE		515,9	647,3
Résultat net part du Groupe		403,0	533,2
Résultat net des intérêts minoritaires		112,9	114,1
Résultat net part du groupe par action (euros)	8	0,82	1,09

Etat des Résultats Globaux Consolidés

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RESULTAT NET		515,9	647,3
Actifs financiers disponibles à la vente	13	(45,3)	(341,0)
Couverture d'investissement net		6,5	23,2
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	14	(10,8)	(37,0)
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	14	38,8	(54,6)
Pertes et gains actuariels		(0,9)	(119,9)
Impôts différés	7	25,3	114,9
Ecart de conversion		27,2	(90,4)
Quote-part des entreprises associées		(0,3)	(0,3)
Autres éléments du résultat global		40,5	(505,1)
RESULTAT GLOBAL		556,4	142,2
Résultat Global part du Groupe		395,0	103,1
Résultat Global intérêts minoritaires		161,4	39,1

Etats des Variations des Capitaux Propres Consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Primes, Réserves et Résultat Part du Groupe	Pertes et Gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres consolidés part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>										
Capitaux propres au 31 décembre 2007	489 699 060	1 958,6	1 459,8	25,5	386,9		(186,9)	3 643,9	613,0	4 256,9
Résultat net consolidé			533,2					533,2	114,1	647,3
Autres éléments du résultat global				(115,7)	(202,6)		(111,8)	(430,1)	(75,0)	(505,1)
Résultat global			533,2	(115,7)	(202,6)		(111,8)	103,1	39,1	142,2
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions			47,9					47,9		47,9
Augmentation/réduction de capital		0,2						0,2		0,2
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle			(2,7)			(17,1)		(19,8)		(19,8)
Dividendes distribués			(403,0)					(403,0)	(93,6)	(496,6)
Variation liée à la gestion du contentieux argentin			235,4	(a)				235,4		235,4
Autres variations			(75,3)	(b)				(75,3)	79,1 (c)	3,8
Capitaux propres au 31 décembre 2008	489 699 060	1 958,8	1 795,3	(90,1)	184,2	(17,1)	(298,7)	3 532,4	637,6	4 170,0
Résultat net consolidé			403,0					403,0	112,9	515,9
Autres éléments du résultat global				(1,9)	(12,0)		5,9	(8,0)	48,5	40,5
Résultat global			403,0	(1,9)	(12,0)		5,9	395,0	161,4	556,4
Souscriptions d'actions réservées aux salariés et rémunération sur base d'actions			51,9					51,9		51,9
Augmentation/réduction de capital		-						-	11,4	11,4
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle			3,1			12,4		15,5		15,5
Dividendes distribués			(317,6)					(317,6)	(113,8)	(431,4)
Autres variations			(1,3)					(1,3)	45,6 (d)	44,3
Capitaux propres au 31 décembre 2009	489 699 060	1 958,8	1 934,4	(92,0)	172,2	(4,7)	(292,8)	3 675,9	742,2	4 418,1

La note 15 "Capitaux propres" détaille certaines informations présentées ci-dessus.

- (a) Se reporter à la Note 2 sur les opérations majeures, notamment les paragraphes liés à la signature du contrat entre Suez SA et Suez Environnement Company portant sur la gestion du contentieux argentin.
 (b) Pour l'essentiel provient de reclassements de titres entre filiales de Suez SA et Suez Environnement. Ces opérations de regroupement entre entités sous contrôle commun ont été enregistrées à la valeur nette comptable, sans comptabilisation de goodwill (se reporter à la note 1, paragraphe 1.1)
 (c) Se reporter à la Note 2 sur les opérations majeures. Ce mouvement concerne pour l'essentiel le traitement comptable de l'Offre Publique d'Achat sur les titres Agbar en janvier 2008.
 (d) Se reporter à la Note 2 sur les opérations majeures. Ce mouvement concerne principalement la mise en service de l'incinérateur EVI chez Sita Nederland BV.

Etats des Flux de Trésorerie Consolidés

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net consolidé	515,9	647,3
- Quote part de résultat consolidé d'entreprises associées	(37,6)	(34,0)
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	31,4	21,7
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations	927,1	724,8
- Plus-values nettes sur cessions	(84,2)	(46,9)
- Autres éléments sans effet de trésorerie	55,9	53,5
- Charge d'impôt	128,8	92,7
- Résultat financier	260,0	329,8
MBA avant résultat financier et impôt	1 797,3	1 788,9
+ Impôt décaissé	(114,9)	(204,8)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(76,7)	(51,9)
Flux issus/(utilisés) des activités opérationnelles	1 605,7	1 532,2
Investissements corporels et incorporels	(1 083,3)	(1 143,9)
Acquisitions d'entités nettes de trésorerie et équivalent de trésorerie acquise	(206,0)	(1 419,4)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(124,4)	(36,1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16,9	39,7
Cessions d'entités nettes de trésorerie cédée et équivalent de trésorerie cédés	8,2	(18,2)
Cessions de titres disponibles à la vente	326,7	144,8
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants	3,8	4,3
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants	39,8	33,0
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres	(6,0)	(22,7)
Flux issus/(utilisés) des activités d'investissement	(1 024,3)	(2 418,5)
Dividendes payés	(431,4)	(496,6)
Remboursement de dettes financières (a)	(1 911,8)	(494,3)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (b)	(1 084,4)	129,3
Intérêts financiers versés	(217,9)	(352,6)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	21,9	41,1
Augmentation des dettes financières (c)	4 052,9	2 326,4
Augmentation de capital	12,9	1,2
Mouvements sur actions propres	15,5	
Flux issus/(utilisés) des activités de financement	457,7	1 154,5
Effet des variations de change et divers	4,1	(65,9)
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	1 043,2	202,3
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 668,5	1 466,2
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	2 711,7	1 668,5

(a) L'année 2009 inclut le remboursement des comptes courants GDF Suez Finance pour 982 millions d'euros

(b) Dont souscription d'OPCVM pour 1078 millions d'euros

(c) Dont émission d'emprunts obligataires de 3 milliards d'euros

Notes annexes aux Etats Financiers Consolidés – Sommaire

- NOTE - 1. BASE DE PRESENTATION PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES
- NOTE - 2. OPERATIONS MAJEURES
- NOTE - 3. INFORMATION SECTORIELLE
- NOTE - 4. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT
- NOTE - 5. RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES
- NOTE - 6. RESULTAT FINANCIER
- NOTE - 7. IMPÔT
- NOTE - 8. RESULTAT PAR ACTION
- NOTE - 9. GOODWILL
- NOTE - 10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- NOTE - 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- NOTE - 12. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES
- NOTE - 13. INSTRUMENTS FINANCIERS
- NOTE - 14. GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS
- NOTE - 15. CAPITAUX PROPRES
- NOTE - 16. PROVISIONS
- NOTE - 17. RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME
- NOTE - 18. CONTRATS DE CONSTRUCTION
- NOTE - 19. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT
- NOTE - 20. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE
- NOTE - 21. CONTRATS DE CONCESSION
- NOTE - 22. FLUX DE TRESORERIE
- NOTE - 23. PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS
- NOTE - 24. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES
- NOTE - 25. REMUNERATION DES DIRIGEANTS
- NOTE - 26. LITIGES
- NOTE - 27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
- NOTE - 28. LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2009 ET 2008
- NOTE - 29. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX

NOTE 1 - BASE DE PRESENTATION PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 BASE DE PRESENTATION

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY S.A., société mère du Groupe qui inclut l'ensemble des activités Eau et Déchets (le Groupe), est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code du commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Son siège social est situé à Paris (75008), 1 rue d'Astorg. – France.

Les titres de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY S.A. sont cotés sur les bourses de Paris et de Bruxelles.

Dans le cadre des opérations de fusion avec Gaz de France, le groupe SUEZ a regroupé l'ensemble de ses filiales et participations du secteur Environnement dans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY est coté au marché Euronext Paris (Compartiment A) depuis le 22 juillet 2008.

La constitution du Groupe résulte de reclassements réalisés entre des holdings filiales de SUEZ S.A., sans que le contrôle par SUEZ S.A. des entités composant ce Groupe ne s'en trouve remis en cause. Ces opérations de regroupement entre entités sous contrôle commun sont exclues du champ d'application d'IFRS 3 (« Regroupements d'entreprises »), et ont été comptabilisées à la valeur comptable dans les comptes consolidés (selon la méthode communément appelée « pooling of interests »). En l'absence de principes comptables IFRS sur les regroupements d'entreprise sous contrôle commun, le traitement comptable retenu a fait l'objet d'une analyse par la Direction du Groupe au regard des dispositions d'IAS 8 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ») et en particulier de son paragraphe 10 (« sélection et application des méthodes comptables »).

Sur cette base, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009, avec leur comparatif pour l'année 2008, sont présentés en retenant la méthode comptable de "pooling of interests".

1.2 REFERENTIEL

En application du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont fournies pour les deux derniers exercices 2008 et 2009, et sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2009, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne¹.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008, à l'exception des éléments mentionnés en paragraphe 1.2.1 ci-dessous.

¹ Référentiel disponible sur le site internet de la Commission Européenne
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/

1.2.1 Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2009

- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 – *Réexamen de dérivés incorporés*
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 – *Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée*
- Amendement IFRS 2 – *Conditions d'acquisition et annulation*
- Amendements IAS 32 et IAS 1 – *Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation*
- IFRIC 13 – *Programmes de fidélisation de la clientèle*
- IFRIC 15 – *Contrats de construction de biens immobiliers**
- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger**
- IFRIC 18 – *Transfert d'actifs provenant de clients **
- 2008 Improvements to IFRS – *Amélioration annuelle des IFRS¹*

*Endossées par l'Union européenne en 2009 mais avec une date d'application obligatoire différée à l'exercice 2010

Ces normes, amendements et interprétations n'ont pas induit d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

- Amendement IFRS 7 – *Amélioration des informations à fournir sur les instruments dérivés*
Cet amendement requiert des informations supplémentaires relatives à l'évaluation en juste valeur et au risque de liquidité. Les évaluations à la juste valeur des éléments comptabilisés en juste valeur doivent être présentées, par classe d'instruments financiers, selon une nouvelle hiérarchie de juste valeur en utilisant un classement en trois niveaux selon que l'instrument est coté sur un marché actif, que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ou s'appuyant sur des données non observables. Cet amendement clarifie également les informations à fournir relatives au risque de liquidité en matière de dérivés et d'actifs pris en compte dans la gestion du risque de liquidité. Les informations relatives à l'évaluation à la juste valeur sont présentées par classe d'instruments financiers en Note 14, ainsi que celles relatives au risque de liquidité en Note 14.1
- IAS 1 – *Présentation des états financiers* (révisée en 2007)
Cette norme révisée introduit en particulier un Etat de résultat global qui présente tous les postes de charges et de produits comptabilisés au cours d'une période, soit dans un état unique, soit dans deux états séparés, comprenant les composantes du compte de résultat (compte de résultat) et les autres éléments du résultat global (état du résultat global). Le Groupe a retenu de présenter deux états.

Pour mémoire, le Groupe a appliqué par anticipation IFRS 8 en 2008 et IFRIC 12 en 2006. De même, IAS 23 révisé et d'application obligatoire en 2009 n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe qui a toujours appliqué le traitement alternatif qui consistait à incorporer les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

¹ Sauf l'amendement de la norme IFRS 5 qui est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009

1.2.2 Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2009 et non anticipée par le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

- IFRS 9 – *Instruments financiers*¹
- IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*
- Amendement IAS 32 – *Classement des émissions de droits*¹
- Amendement IAS 39 – *Eléments éligibles à la comptabilité de couverture*
- IAS 24 révisée – *Parties liées Informations à fournir*¹
- IAS 27 révisée – *Etats financiers consolidés et individuels*
- IFRIC 17 – *Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires*
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres*¹
- Amendement IFRIC 14 – *Cotisations payées d'avance au titre des obligations de financement minimal*¹
- Improvements to IFRS 2009 – *Amélioration annuelle des IFRS*¹
- Amendement IFRS 2 – *Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie*¹

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours.

1.3 BASE D'EVALUATION POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les Etats Financiers Consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IAS 39.

¹ Ces normes et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union Européenne, il s'agit d'une traduction libre

1.4 UTILISATION DU JUGEMENT ET D'ESTIMATIONS

La crise financière qui sévit depuis plus de 2 ans a conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques et à intégrer une évaluation de ces derniers. Cet environnement de crise et de volatilité extrême des marchés a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

1.4.1 Estimations

La préparation des Etats Financiers Consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des Etats Financiers Consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter au paragraphe 1.5.7),
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (se reporter au paragraphe 1.5.15.1),
- les passifs pour renouvellement,
- les instruments financiers (se reporter au paragraphe 1.5.10),
- le chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit en compteur,
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

1.4.1.1 Valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwills, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation de flux de trésorerie. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

1.4.1.2 Estimation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.4.1.3 Passifs de renouvellement

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.4 Engagements pour retraite

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.5 Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs.

1.4.1.7 Evaluation des déficits fiscaux reportables activés

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de report déficitaire en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme.

1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, et la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires.

Conformément à IAS1, le Groupe présente séparément, dans l'état de situation financière, les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou du règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 METHODES COMPTABLES

1.5.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence:

- Les sociétés du périmètre de consolidation contrôlées exclusivement par le Groupe sont intégrées par intégration globale ;
- Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée «Part dans le résultat des entreprises associées» sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31.

Les fonds communs de créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe et contrôlés par le Groupe sont consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et de son interprétation SIC 12 relative à la consolidation des entités ad hoc.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les Etats Financiers Consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale et intégration proportionnelle, et de celles qui sont mises en équivalence est présentée dans la note 28 - Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2009 et 2008.

1.5.2 Méthodes de conversion

1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en Euro (€).

1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.5.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. A chaque arrêté comptable :

- Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro :

L'état de situation financière est converti en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en «écarts de conversion» au sein des autres éléments du résultat global.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en autres éléments du résultat global sont comptabilisées en résultat.

1.5.3 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût du regroupement correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 Goodwills

A. Détermination des goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprise (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe détermine un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date d'échange. Pour la part d'intérêt déjà détenue ainsi que pour les éventuels intérêts minoritaires, la différence entre cette juste valeur des actifs et passifs et leur valeur comptable avant acquisition constitue une réévaluation et est par conséquent comptabilisée en capitaux propres.

S'agissant des acquisitions d'intérêts minoritaires, en l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS, le Groupe a maintenu le traitement comptable selon lequel en cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale déjà consolidée par intégration globale, aucune réévaluation complémentaire des actifs et passifs identifiables n'est enregistrée. Le goodwill correspond dès lors à

la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise.

Dans le cas où la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût du regroupement d'entreprises, cette différence est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées sont inscrits dans la rubrique «Participations dans les entreprises associées».

B. Evaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans le paragraphe 1.5.7 «Examen de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles».

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne «Perte de valeur d'actifs» du compte de résultat.

Les pertes de valeur des goodwills relatifs à des entreprises associées sont présentées en «quote-part de résultat des entreprises associées».

1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles

A. Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans l'état de situation financière sont peu significatifs.

B. Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics,
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises,
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée,
- des actifs de concessions.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif.

Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

	Durée	
	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions - durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties.

1.5.5 Immobilisations corporelles

1.5.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de «l'actif».

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique IAS 23 révisé, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

	Principales durées d'amortissement (années)
Constructions*	3 à 100
Installations techniques	2 à 100
Matériel de transport	3 à 14

*: y compris aménagements

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux -ci sont amortis selon la méthode précisée au paragraphe 18.4.

1.5.6 Concessions

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services - Informations à fournir -, publiée en mai 2001 traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux comptes.

Le 30 novembre 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 12 - Service Concession Arrangement - qui traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies:

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- et le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du débiteur. Ainsi:

- le modèle «actif incorporel» est applicable lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public ; et que le concessionnaire est payé en substance par l'usager,
- et le modèle «actif financier» est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant , soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via , par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) c'est à dire est payé en substance par le concédant.

Le terme «en substance» signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

Ainsi, dans le cas où la collectivité paye le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple «pass through»), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui payent et que c'est le modèle «actif incorporel» qui doit être retenu.

En revanche, dans le cas où les usagers payent le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paye et que c'est le modèle «actif financier» qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT («Build Operate Transfer») signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En application de ces principes :

les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière,

les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante :

- en cas d'application du modèle «actif incorporel» la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée «ab initio» en contrepartie d'une dette de concession,
- en cas d'application du modèle «actif financier» la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux,
- lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans l'état de situation financière en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.7 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou

corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amorties, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes
 - Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - Baisse de la demande,

Au titre des indices internes

- Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement
- Performance inférieure aux prévisions

Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Evaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées,
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne «Perte de valeur d'actifs» du compte de résultat.

1.5.8 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

1.5.8.1 Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

1.5.8.2 Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1.5.8.3 Comptabilisation des accords qui contiennent des contrats de location

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente «take-or-pay» qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation au titre de certains contrats avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

1.5.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS32 et IAS39.

1.5.10.1 Actifs financiers

Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés, et les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés.

A. Titres disponibles à la vente

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les titres de capitaux propres ou de dettes ne satisfaisant pas aux critères de classement des autres catégories (voir infra). Le coût de revient est déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation reconnues (référence à des transactions récentes, actualisation de flux de trésorerie futurs, ...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est jugée suffisamment significative ou prolongée pour impliquer une perte de valeur le cas échéant. Dans ce dernier cas, une perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «Pertes de valeur sur actifs ». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

B. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est

constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les montants dûs par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique (se référer au paragraphe 1.5.13).

C. Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Ces actifs financiers répondent aux critères d'IAS 39 de qualification ou de désignation.

Il s'agit essentiellement de titres détenus à des fins de transaction et de placement à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalent de trésorerie (se reporter au paragraphe 1.5.11). Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

1.5.10.2 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et autres créanciers, les instruments financiers dérivés, les passifs de renouvellement ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture,
- les passifs financiers pour lesquels le Groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins 12 mois à compter de la date de clôture,
- les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés,
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant,
- tous les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

A. Evaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas de dettes structurées sans composante capitaux propres, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit «incorporé». Les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être comptabilisés séparément sont précisées ci-après. En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante «dérivé incorporé», à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante «passif financier» déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

B. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats d'intérêts consentis par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- à la mise en place de l'engagement d'achat d'intérêts minoritaires, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en goodwill,
- à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en goodwill,
- les versements de dividendes aux intérêts minoritaires se traduisent par une augmentation du goodwill,
- au compte de résultat, les intérêts minoritaires se voient affecter leur quote-part de résultat. Dans l'état de situation financière, la quote-part de profit allouée aux intérêts minoritaires réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

En cas de put à prix fixe, le passif correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice. En cas de put à la juste valeur ou à prix variable, le montant du passif est évalué sur la base d'une estimation de la juste valeur à la date de clôture ou de l'application des modalités contractuelles du prix d'exercice sur la base des derniers éléments connus.

La différence entre le montant du passif et le montant des intérêts minoritaires est comptabilisée en totalité en goodwill conformément à la méthode comptable retenue par le Groupe pour comptabiliser les acquisitions d'intérêts minoritaires.

1.5.10.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés.

Instruments dérivés de couverture: comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif,
- couverture de flux de trésorerie,

- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans l'état de situation financière ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert - à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures - pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert ne présente plus un caractère hautement probable: les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique «Marked to Market ou MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel» sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des *swaps* de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.5.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.5.13 Contrats de construction

Les activités d'ingénierie de Degrémont et d'OIS entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 «Contrats de construction».

Conformément à cette norme, le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué dans la note 1.5.16 «Chiffre d'affaires», pour déterminer les produits et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de chaque période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en «montant dû par les clients au titre des contrats de construction» (au sein de la rubrique «Créances clients et comptes rattachés» de l'état de situation financière). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en «montant dû aux clients au titre des contrats de construction» (au sein de la rubrique «Dettes fournisseurs et comptes rattachés» de l'état de situation financière).

1.5.14 Paiement fondé sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Instruments réglés en actions

1.5.14.1 Plans d'options

Les options octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'attribution en utilisant un modèle de valorisation binomial pour les options simples ou un modèle Monte Carlo pour celles

comportant des conditions de performances. Ces modèles permettent de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance le cas échéant), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1.5.14.2 Attribution gratuite d'actions

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres.

1.5.14.3 Plans d'Épargne Entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. La charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

Instruments réglés en trésorerie

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, Share Appreciation Rights). Ces instruments étant réglés en trésorerie, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis à vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

1.5.15 Provisions

1.5.15.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif de l'état de situation financière en «Autres actifs» courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe a retenu l'option offerte par IAS 19 de ne pas appliquer la méthode dite du «corridor», et de comptabiliser directement en autres éléments du résultat global les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

Les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilés et le rendement attendu des placements en couverture de ces obligations sont présentés en résultat financier.

1.5.15.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe sont les provisions pour reconstitution de site (activité propre). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en «autres produits et autres charges financiers»).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18) du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux métiers suivants :

- Eau
- Propreté
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1.5.16.1 Eau

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique («relève») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

1.5.16.2 Propreté

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques, ... – pour les centres de tri et vente – d'énergie électrique ou chaleur – pour les incinérateurs).

1.5.16.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans IAS 11, comme décrit au § 1.5.13. Selon les cas, ce degré d'avancement est déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement. Il comprend également les produits sur les actifs financiers de concession (IFRIC 12) et les créances de location (IFRIC 4).

1.5.17 Résultat opérationnel courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter «un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente» (en conformité avec la Recommandation CNC2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Ces éléments correspondent aux pertes de valeurs sur actifs, aux cessions d'actifs, aux charges de restructuration , aux frais liés à la cotation en Bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, et au MTM des instruments financiers à caractère opérationnel et sont définis comme suit :

- Pertes de valeur sur actifs: cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les actifs non courants,
- Cessions d'actifs : cette rubrique comprend les plus ou moins values de cession sur les actifs non courants, les sociétés consolidées et les titres disponibles à la vente,
- Charges de restructurations: il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37,
- Frais liés à la cotation en Bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY : il s'agit des frais d'honoraires de prestataires de services externes qui ont travaillé, en 2008, sur le projet de cotation en Bourse, ainsi que des coûts liés au changement de marque et d'identité visuelle;
- MTM des instruments financiers à caractère opérationnel: cette rubrique correspond à la variation de Juste Valeur (Mark To Market) des Instruments financiers de matières premières, et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles.

1.5.18 Etat des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les «intérêts reçus d'actifs financiers non courants» sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les «intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie» sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

1.5.19 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé

pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.5.20 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

NOTE 2 - OPERATIONS MAJEURES

2.1 EVENEMENTS SURVENUS EN 2009

2.1.1 Signature d'un accord préliminaire avec Criteria CaixaCorp pour la prise de contrôle par SUEZ ENVIRONNEMENT des activités Eau et Environnement d'Agua de Barcelona

Le 22 octobre 2009, SUEZ ENVIRONNEMENT et Criteria CaixaCorp (CRITERIA) ont signé un accord préliminaire engageant, relatif à une transaction globale sur Agua de Barcelona (AGBAR).

Cette transaction comprend :

- Une offre publique de retrait financée en numéraire et lancée par AGBAR sur ses propres actions, à un prix de 20 euros par action pour un montant maximum de 299 millions d'euros. Les actions acquises à l'occasion de cette offre publique de retrait seront ensuite annulées.
- L'acquisition par SUEZ ENVIRONNEMENT d'actions AGBAR détenues par CRITERIA, à un prix de 20 euros par action pour atteindre une participation finale dans AGBAR de 75,01%, soit un montant total de 647 millions d'euros.
- La cession simultanée à CRITERIA des 54,8 % détenus par AGBAR dans ADESLAS pour un montant de 687 millions d'euros.
- Parallèlement, CRITERIA prendra le contrôle total d'ADESLAS via l'acquisition supplémentaire des 45 % détenus par MALAKOFF MEDERIC.

Les deux opérations entre SUEZ ENVIRONNEMENT et CRITERIA (cession d'ADESLAS et prise de contrôle par SUEZ ENVIRONNEMENT de l'ensemble des activités Eau et Environnement d'AGBAR) sont liées et sont conditionnées par la réalisation effective préalable de l'offre publique de retrait lancée par AGBAR sur ses propres actions.

Cette offre de retrait est soumise à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AGBAR et à l'approbation de l'opération par la CNMV (autorité de marché espagnole).

Par ailleurs, cette transaction reste soumise à diverses approbations réglementaires et légales (autorités de concurrence compétentes notamment), tant sur l'acquisition par SUEZ ENVIRONNEMENT du contrôle exclusif d'AGBAR que sur l'acquisition par CRITERIA du contrôle d'ADESLAS. Cette dernière opération est également soumise à l'accord de l'autorité de contrôle des assurances espagnole. (Se reporter en section 20.1 – note 27 « Evènements postérieurs à la clôture » pour le détail des évolutions intervenues depuis le 31 décembre 2009).

2.1.2 Contrats significatifs

Nouveau contrat de construction et d'exploitation dans l'agglomération de Melbourne en Australie

SUEZ ENVIRONNEMENT, via sa filiale Degrémont a remporté, au sein du Consortium AquaSure (SUEZ ENVIRONNEMENT, Degrémont, Thiess, entreprise australienne de construction et de services et Macquarie Group, fournisseur international de services bancaires, financiers, et de gestion de fonds), le projet d'usine de dessalement d'eau de mer mené par l'Etat de Victoria qui permettra de répondre à environ un tiers des besoins en eau de l'agglomération de Melbourne dès la fin de l'année 2011.

Ce contrat prévoit le financement, la conception, la construction de l'usine d'une capacité de 450 000 m³ d'eau potable par jour et du réseau d'acheminement de l'eau de 85 km, puis l'exploitation de l'usine jusqu'en 2039. Le montant total de l'investissement s'élève à 2 milliards d'euros.

Ce contrat représente un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros sur 30 ans pour SUEZ ENVIRONNEMENT et Degrémont.

Renouvellement du contrat de concession de services d'eau de Macao

SUEZ ENVIRONNEMENT, via sa filiale Macao Water, a signé le renouvellement d'un contrat de concession pour la fourniture de services d'eau pour les 20 prochaines années dans la Région Administrative Spéciale de Macao, en Chine. Ce contrat générera un chiffre d'affaires cumulé d'environ 500 millions d'euros sur la période en quote-part SUEZ ENVIRONNEMENT.

Mise en service de l'incinérateur d'EVI

L'usine d'incinération d'EVI, située dans le parc industriel international Europapark à Emlichheim-Coevorden sur la frontière germano-néerlandaise, est entrée en service le 2 avril 2009. Cette usine d'incinération d'une capacité totale de 365.000 tonnes permet l'internalisation du traitement des flux de déchets collectés dans la zone Benelux-Allemagne.

2.1.3 Acquisitions

SUEZ ENVIRONNEMENT a pris le contrôle exclusif de Swire-Sita, société qu'elle détenait antérieurement à hauteur de 50%. Cette opération engagée en 2008 a reçu l'aval des autorités de Hong Kong le 22 décembre 2009.

SUEZ ENVIRONNEMENT, via sa filiale Sino French Water Development (SFWD) a participé à la constitution d'une nouvelle joint venture pour l'approvisionnement en eau à Tianjin, Chine. Tianjin Sino French Jieyuan Water Co., est une joint-venture détenue respectivement à 52% et 48% par SFWD et Tianjin Water Works Group. Cette société sera en charge de l'exploitation de la station d'eau de Jieyuan, qui alimente 1 million d'habitants, soit le tiers de la population urbaine de Tianjin.

SUEZ ENVIRONNEMENT, via sa filiale SITA Sverige (Suède) a acquis au cours du deuxième trimestre 2009 les titres de la société Allren i Sverige AB. Allren i Sverige AB est active dans les métiers de la collecte, du tri et du recyclage de déchets (chiffre d'affaires 2009 de 11,3 M€).

2.1.4 Cessions

Le Groupe a cédé la totalité de sa participation dans le Groupe Wasteman, spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets en Afrique du Sud.

SUEZ ENVIRONNEMENT a cédé au cours de l'exercice la totalité de sa participation dans Gas Natural auprès du marché financier.

SUEZ ENVIRONNEMENT a cédé en décembre 2009, via sa filiale Sita UK, sa participation dans la société LondonWaste, spécialisée dans l'incinération.

2.1.5 Accord de décroisement des participations dans les filiales communes avec Veolia Environnement

Le 19 décembre 2008, un protocole d'accord avait été signé entre Veolia Eau – Cie Générale des Eaux, filiale de Veolia Environnement et Lyonnaise des Eaux, filiale de SUEZ ENVIRONNEMENT visant au décroisement de leurs participations communes directes et indirectes dans certaines sociétés de distribution d'eau potable et d'assainissement en France. Cette décision des deux groupes faisait suite à celle du Conseil de la Concurrence du 11 juillet 2002.

Au 31 décembre 2009, le processus de décroisement est en cours (voir notes 26.1 et 27 du présent chapitre).

2.1.6 Autres événements majeurs

Emprunts obligataires

Dans le cadre de sa politique de financement, de diversification et d'allongement de la maturité de sa dette, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a réalisé un ensemble d'émissions obligataires dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) mis en place en mars 2009. Le montant émis depuis mars 2009 s'élève à 3 milliards d'euros. Le détail de ces opérations est repris dans la note 13.3 du présent chapitre.

Lancement du premier plan d'attribution gratuite d'actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY au bénéfice des collaborateurs

Dans le cadre de la résolution votée lors de l'Assemblée Générale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 26 mai 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer 30 actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY à chacun des 68 000 collaborateurs du groupe, soit plus de 2 millions d'actions existantes.

Lancement des premiers plans d'options d'achats d'actions et d'actions de performances SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY :

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2009 a décidé d'une part d'attribuer 3 464 440 options d'achat d'actions et d'autre part 173 852 actions de performances aux salariés du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT. Se reporter en note 23 du présent document.

Déménagement des équipes du siège de SUEZ ENVIRONNEMENT et des sièges des filiales françaises

Le Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT a décidé de réunir dans un même lieu les équipes du siège de la société SUEZ ENVIRONNEMENT ainsi que celles de ses filiales Lyonnaise des Eaux, Sita France, Degrémont et OIS. Le déménagement de ces équipes sur un seul site à La Défense devrait être finalisé fin 2010.

2.2 EVENEMENTS SURVENUS EN 2008

2.2.1 Conséquences majeures pour le Groupe suite à la fusion entre SUEZ et Gaz de France

La fusion entre SUEZ et Gaz de France, annoncée publiquement en février 2006 s'est concrétisée par décisions des Assemblées Générales Mixtes respectives de Gaz de France et de SUEZ, décisions prises le 16 juillet 2008. La fusion est devenue effective le 22 juillet 2008. Ses conséquences majeures pour SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY se présentent comme suit :

Introduction en bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Dans le cadre de la fusion entre SUEZ et Gaz de France, SUEZ a décidé de parachever le regroupement de l'intégralité de ses activités liées à l'environnement au sein d'une nouvelle société, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. SUEZ lui a apporté l'intégralité des actions de la société SUEZ ENVIRONNEMENT et a distribué 65 % du capital de la Société aux actionnaires de SUEZ avant la fusion.

A l'issue de cette distribution, l'entité fusionnée GDF SUEZ détient 35,41 % de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et en conserve le contrôle exclusif au travers d'un pacte d'actionnaires regroupant GDF SUEZ et les principaux actionnaires de l'ancien groupe SUEZ (GBL, Areva, CNP Assurances, Sofina, Caisse des Dépôts et Consignations), et représentant ensemble 47,16 % du capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY au 22 juillet 2008.

A la date de la fusion effective de SUEZ et Gaz de France, les actions de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY ont été admises aux négociations sur les marchés Euronext Paris et Euronext Brussels le 22 juillet 2008.

Deux mois après son introduction en bourse, le 22 septembre 2008, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a rejoint l'indice boursier CAC 40 qui rassemble les 40 valeurs les plus significatives de l'économie française.

Reclassement de participations du pôle environnement sous SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY ou certaines de ses filiales

Le Groupe a acquis au cours de l'année 2008 auprès de SUEZ S.A. ou de certaines de ses filiales les lignes de titres suivantes :

- 100% des titres de la société des Eaux de l'Oum Er Rbia au Maroc pour un prix de 8,2 millions d'euros. Cette société a une activité de production d'eau pour le compte de Lydec. La société des Eaux de l'Oum Er Rbia est désormais intégrée globalement dans les comptes consolidés.
- 44,42% des titres de la société Calédonienne des Eaux (activité de distribution d'eau) pour un prix de 12,3 millions d'euros. Le Groupe détient désormais 100% de cette société, qui est intégrée globalement dans les comptes consolidés.
- 53% de la société néo-calédonienne Sadet (activité de distribution d'eau) pour un prix d'acquisition de 5,3 millions d'euros. Le Groupe détient désormais 100% de cette société qui est intégrée globalement dans les comptes consolidés.
- 51% des titres de Consortium Intesa Aretina, holding détentrice de 46% de la société titulaire de la concession de distribution d'eau de la ville d'Arezzo (Italie), pour un prix de 14 millions d'euros.
- 100 % du capital de la société holding australienne Lyonnaise Prospect (détenant 51% des droits de Prospect Water Partnership, entité titulaire d'un contrat de concession d'eau potable à Sydney) pour un prix de 22,4 millions d'euros.
- l'intégralité des titres encore détenus dans la société argentine Aguas Cordobesas (concession de distribution d'eau potable dans la province de Cordoba) représentant 5 % du capital.

Comme indiqué dans les bases de présentation (Note 1.1), ces opérations de regroupement ont été analysées comme des opérations d'échange d'actifs entre entités sous contrôle commun et ont donc été enregistrées à leur valeur comptable historique dans les comptes consolidés de SUEZ.

Contrat synthétique argentin

Le 5 juin 2008, SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT ont signé un accord d'une durée de 20 ans portant transfert économique au profit de SUEZ ENVIRONNEMENT des droits et obligations liés aux participations de SUEZ dans les sociétés argentes Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe ; pour autant, selon ce contrat synthétique, GDF SUEZ S.A. demeure la seule société au sein du

groupe GDF SUEZ à être propriétaire de titres de ces deux sociétés. Un reclassement des titres de ces deux sociétés était en effet impossible compte-tenu de leurs situations particulières et des litiges en cours (cf. section 26.2. du présent chapitre).

Le transfert économique des droits et obligations s'inscrit dans le cadre des opérations de reclassement sous SUEZ ENVIRONNEMENT de l'ensemble des actifs environnement opérées par SUEZ en préalable à la fusion GDF SUEZ et à l'apport-distribution des titres SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Les principales dispositions de cet accord prévoient que :

- A concurrence du montant résiduel de la provision pour risques et charges figurant dans les comptes consolidés de SUEZ au 31 décembre 2007, l'ensemble des coûts de toute nature résultant de la propriété des actions de ces deux sociétés sera supporté par SUEZ.
- Si ces coûts venaient à excéder ce montant, SUEZ ENVIRONNEMENT supporterait cet excédent.
- Si l'ensemble des dits coûts s'avérait être inférieur au montant provisionné, alors SUEZ reverserait à SUEZ ENVIRONNEMENT un montant correspondant au solde non utilisé de cette provision.
- SUEZ reversera à SUEZ ENVIRONNEMENT toute somme qu'elle serait amenée à percevoir dans le cadre des procédures en cours ou à venir.

Sortie de SUEZ ENVIRONNEMENT et de deux de ses filiales (Lyonnaise des Eaux France et SITA France) du GIE SUEZ Alliance

Les sociétés SUEZ ENVIRONNEMENT, Lyonnaise des Eaux France et SITA France étaient membres du groupement d'intérêt économique (GIE) SUEZ Alliance à hauteur de 6% chacun. Ce GIE rassemblait SUEZ et ses principales filiales. Le GIE SUEZ Alliance a procédé à plusieurs emprunts obligataires et bancaires et est également intervenu en qualité de garant pour certains emprunts obligataires, contrats de crédit, et contrats de dérivés.

Dans le cadre de l'Apport-Distribution, il était prévu que SUEZ ENVIRONNEMENT, Lyonnaise des Eaux France et SITA France se retirent du GIE SUEZ Alliance. Cette sortie s'est faite en octobre 2008.

Le contrat constitutif du GIE SUEZ Alliance stipule que tout membre, peut à sa demande, se retirer, à condition qu'il ait, à l'égard du GIE SUEZ Alliance et de ses membres, exécuté toutes ses obligations et remboursé toutes ses dettes, et ne bénéficie plus des garanties octroyées par le GIE SUEZ Alliance.

En application des dispositions de l'acte constitutif du GIE SUEZ Alliance, un membre sortant du GIE SUEZ Alliance demeure solidairement tenu par les engagements pris par le GIE SUEZ Alliance avant la date de son retrait, sauf à l'égard des créanciers du GIE SUEZ Alliance ayant renoncé à cette solidarité. Dans ce contexte, et à l'exception des émissions de billets de trésorerie réalisées par SUEZ Finance et garanties par le GIE SUEZ Alliance (lesquelles ont fait l'objet d'une garantie de SUEZ au profit des Membres Sortants), il a été sollicité et obtenu de la part des créanciers du GIE SUEZ Alliance la renonciation à la responsabilité indéfinie et solidaire des Membres Sortants pour les dettes et engagements qu'ils ont pu prendre dans le cadre des emprunts et contrats conclus ou garanties données par le GIE SUEZ Alliance, ainsi qu'à tout recours à leur encontre.

L'impact en résultat de la sortie du GIE SUEZ Alliance est une charge de 4,5 millions d'euros.

Conséquences fiscales

Du point de vue fiscal, l'opération d'Apport-Distribution des titres SUEZ ENVIRONNEMENT a entraîné deux types de conséquences.

D'une part, à compter du 1er janvier 2008, un groupe d'intégration fiscale a été créé en France entre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et toutes ses filiales françaises faisant partie de l'ancien périmètre d'intégration fiscale SUEZ. La création de ce groupe fiscal a donné lieu à la conclusion de

conventions d'intégration fiscale entre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et chacune des sociétés membres de son périmètre d'intégration fiscale.

D'autre part, sur le fondement de l'article 223 I 7 du code général des impôts, une décision d'agrément a été accordée portant sur le transfert à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY d'un montant maximum de 464 millions d'euros de déficits fiscaux à la formation desquels ont concouru les filiales ayant rejoint le périmètre d'intégration fiscale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Toutefois, au 31 décembre 2008, ce montant a été actualisé afin de tenir compte des redressements et propositions de redressements portant sur la période d'intégration dans le périmètre SUEZ. Cette fraction de déficits a ainsi été réduite à 432 millions d'euros du fait de redressements et propositions de redressements touchant les sociétés ayant été membres du groupe fiscal SUEZ.

Enfin, il résulte des éléments exposés qu'un actif d'impôt différé de 148,8 millions d'euros a été comptabilisé en contrepartie d'un produit d'impôt dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008.

2.2.2 Offre publique d'achat sur les intérêts minoritaires de la Sociedad General De Aguas de Barcelona (AGBAR)

L'offre conjointe de Hisusa, SUEZ ENVIRONNEMENT, SUEZ ENVIRONNEMENT España et Criteria Caixa Corp. sur l'ensemble des actions Aguas de Barcelona non encore détenues s'est clôturée avec succès le 16 janvier 2008. A l'issue de cette opération, les offrants détenaient 90,01% du capital, répartis comme suit :

- Hisusa (société intégrée proportionnellement): 66,44%
- SUEZ ENVIRONNEMENT et SUEZ ENVIRONNEMENT España (sociétés intégrées globalement): 12,02%
- Criteria Caixa Corp. (hors groupe): 11,55%

Peu après les offrants ont ramené leur détention dans Agbar à 90,00%.

Pour rappel, le Groupe avait comptabilisé dans ses états financiers consolidés 2007 une dette financière de 918 millions d'euros représentant la quote-part du groupe (51%) de l'offre portant sur la totalité des titres AGBAR.

Compte tenu du taux de succès atteint en janvier 2008, l'investissement a représenté en définitive 708 millions d'euros soit une baisse de la dette financière de 210 millions d'euros et du goodwill de 109 millions d'euros, et une augmentation des minoritaires de 101 millions d'euros.

2.2.3 Cession par le groupe Agbar de titres détenus dans SUEZ S.A.

Le groupe Agbar a cédé en mai 2008 le solde des titres de SUEZ S.A. qu'il détenait. L'impact de la plus value de cession est de 42 millions d'euros sur le résultat des activités ordinaires consolidé du groupe et de 25,5 millions d'euros sur son résultat net part du groupe.

2.2.4 Cession par SUEZ ENVIRONNEMENT de sa participation dans Indaver

SUEZ ENVIRONNEMENT a cédé le 25 novembre 2008 à Delta NV, l'actionnaire majoritaire, l'intégralité de sa participation (14,9%) dans Indaver NV, société belge de traitement des déchets.

2.2.5 Acquisitions

Le Groupe a acquis, via sa filiale SUEZ ENVIRONNEMENT North America, la société Utility Service Company Inc. (USC) le 1^{er} août 2008. USC, basée dans l'état de Géorgie et présente sur tout le territoire des Etats-Unis, est le leader national dans la gestion des services de maintenance de châteaux d'eau pour le compte de collectivités locales. Le chiffre d'affaires consolidé d'Utility Services Group sur la période du 1^{er} août au 31 décembre 2008 s'élève à 34,2 millions d'euros.

SITA France a acquis la société Boone Comenor Metalimpex en septembre 2008. Cette société est spécialisée, en France et à l'étranger, dans la récupération et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux. Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant au dernier trimestre 2008, est de 39 millions d'euros.

SITA France a acquis le groupe Val Horizon (branche environnement du groupe Fayolle) en juillet 2008. L'activité de Val Horizon est centrée sur la collecte et le traitement des déchets des collectivités situées, pour l'essentiel, dans le Val d'Oise. Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant au dernier semestre 2008, s'établit à 19 millions d'euros.

Le Groupe a acheté, en juillet 2008, via sa filiale SUEZ ENVIRONNEMENT Hong Kong, 50% des titres de la société Suyu. Cette société détient 15% de la société Chongqing Water Group (CWG). CWG est leader dans les services d'eau et d'assainissement de la province de Chongqing, en Chine Populaire.

SITA Deutschland GmbH a acquis 68,4% de la société BellandVision en janvier 2008. BellandVision est un acteur majeur sur le marché du recyclage des emballages en Allemagne. Le chiffre d'affaires consolidé 2008 de BellandVision est de 30,3 millions d'euros.

SUEZ ENVIRONNEMENT a acquis, auprès du groupe Allemand EON, 25% des titres de SITA Sverige (Suède). Le Groupe détient désormais l'intégralité des titres de la société depuis le 30 juin 2008.

Le groupe AGBAR, consolidé dans le bilan à 51% par le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, a acheté en juillet 2008, 53,5% des titres de la société ESSAL (Empresa de Servicios Sanitarios de Los Lagos, S.A.) pour un prix en contribution consolidée de 55,3 millions d'euros. ESSAL est spécialisée dans le traitement des eaux usées ainsi que dans la distribution d'eau potable dans les régions de Los Lagos et Los Rios au Chili.

NOTE 3 – INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, les secteurs retenus ci après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reporting internes, notamment ceux suivis par le Comité de Direction du Groupe, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les secteurs retenus par le Groupe sont au nombre de 4 :

- Eau Europe
- Propreté Europe
- International
- Autres

La distinction est faite entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitements des déchets en Europe.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mise en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

3.1 SECTEURS OPERATIONNELS

Les filiales de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- Eau Europe : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Ces prestations sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels.
- Propreté Europe : prestations de collecte et de traitement des déchets tant vis-à-vis des collectivités locales que des industriels. Ces prestations incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux.
- International : segments d'activité dans lesquels le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'eau, de la propreté et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés).

Le segment Autres est principalement constitué de holdings dont SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

3.2 INDICATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Hors groupe	groupe	TOTAL	Hors groupe	groupe	TOTAL
Eau Europe	3 993,3	13,4	4 006,7	3 853,1	12,1	3 865,2
Propreté Europe	5 319,0	39,6	5 358,6	5 727,9	42,3	5 770,2
International	2 968,6	23,3	2 991,9	2 765,4	32,4	2 797,8
Autres	15,5	42,8	58,3	17,3	32,9	50,2
élim inter		(119,1)	(119,1)		(119,7)	(119,7)
Total Chiffre d'Affaires	12 296,4	0,0	12 296,4	12 363,7	0,0	12 363,7

EBITDA

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Eau Europe	865,5	811,6
Propreté Europe	797,7	924,0
International	468,3	418,8
Autres	(71,6)	(52,5)
TOTAL EBITDA	2 059,9	2 101,9

ROC

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Eau Europe	432,7	415,4
Propreté Europe	314,1	468,9
International	309,1	282,3
Autres	(129,9)	(107,5)
TOTAL ROC	926,0	1 059,1

Amortissements

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Eau Europe	(242,1)	(232,6)
Propreté Europe	(456,5)	(433,3)
International	(137,4)	(124,5)
Autres	(2,1)	(2,0)
TOTAL Amortissements	(838,1)	(792,4)

Capitaux employés

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Eau Europe	3 423,8	3 208,5
Propreté Europe	4 370,6	4 118,4
International	2 788,3	2 639,1
Autres	(51,1)	160,4
TOTAL CAPITAUX EMPLOYES	10 531,6	10 126,4

Pertes de valeurs comptabilisées en résultat

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Eau Europe	(1,6)	0,5
Propreté Europe	(55,9)	(8,7)
International	(24,4)	1,0
Autres	(3,4)	5,5
TOTAL PERTES DE VALEUR COMPTABILISEES EN RESULTAT	(85,3)	(1,7)

Investissements corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Eau Europe	(394,4)	(719,8)
Propreté Europe	(495,4)	(889,8)
International	(256,6)	(555,1)
Autres	(267,2)	(434,7)
TOTAL INVESTISSEMENTS	(1 413,6)	(2 599,4)

3.3 INDICATEURS CLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Les indicateurs ci dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires,
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires		Capitaux employés	
	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2008
France	5 485,0	5 522,0	2 381,2	2 509,8
Europe	4 699,4	4 972,6	5 552,3	5 378,6
International	2 112,0	1 869,1	2 598,1	2 238,0
TOTAL	12 296,4	12 363,7	10 531,6	10 126,4

3.4 RECONCILIATION DE L'EBITDA AVEC LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

	31 déc 2009	31 déc 2008
Résultat Opérationnel courant	926,0	1 059,1
(-) Dotations nettes aux amortissements et provisions	851,4	776,0
(-) Paiements en actions (IFRS 2)	55,9	53,4
(-) Charges nettes décaissées des concessions	226,6	213,4
EBITDA	2 059,9	2 101,9

3.5 RECONCILIATION DES CAPITAUX EMPLOYES

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles	8 723,7	8 073,0
(+) Goodwills nets	3 069,6	2 897,5
(+) Titres disponibles à la vente (hors VMP)	445,2	682,5
(+) Participation dans des entreprises associées	322,9	265,6
(+) Créances clients et comptes rattachés	3 701,4	3 588,4
(+) Stocks	270,4	245,9
(+) Prêt et créances rattachés à des participations	605,0	671,6
(+) Autres actifs courants et non courants	944,8	992,6
(-) Provisions et pertes/gains actuariels sur retraites	(1 297,6)	(1 237,5)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 741,4)	(3 863,7)
(-) Autres passifs courants et non courants	(2 512,3)	(2 170,6)
(-) Autres passifs financiers	0,0	(18,9)
Capitaux employés	10 531,6	10 126,4

NOTE 4 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Chiffre d'affaires	12 296,4	12 363,7
Achats	(2 886,4)	(2 677,2)
Charges de personnel	(3 145,7)	(3 062,2)
Amortissements, dépréciations et provisions	(851,4)	(776,0)
Autres produits et charges opérationnels	(4 486,9)	(4 789,2)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	926,0	1 059,1

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par catégorie (se reporter à la note 3.2) est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Vente, transport et distribution d'électricité	431,2	415,4
Eau et propreté	10 589,3	10 715,1
Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service	1 275,9	1 233,2
Total	12 296,4	12 363,7

La diminution en 2009 du chiffre d'affaires « Eau et propreté » est principalement due au segment Propreté Europe.

L'augmentation en 2009 du chiffre d'affaires « Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service » est liée à la mise en œuvre du contrat de Melbourne chez Degrémont.

4.2 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges nettes relatives aux régimes de retraite (à cotisations et à prestations définies) sont présentées en Note 17.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Salaires et charges / charges de retraite	(3 089,1)	(3 009,3)
Paiements fondés sur des actions	(56,6)	(52,9)
Total	(3 145,7)	(3 062,2)

Les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la note 23.

4.3 AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Amortissements	(838,1)	(792,4)
Dépréciations sur stocks et créances commerciales	(16,0)	(24,0)
Provisions	2,7	40,4
Total	(851,4)	(776,0)

Les amortissements se répartissent en 660,5 millions d'euros pour les immobilisations corporelles et 177,6 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles. La répartition par nature d'actif se trouve dans les notes 10 et 11.

4.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Autres produits opérationnels	63,1	59,6
Autres charges opérationnelles	(4 550,0)	(4 848,8)
Sous-traitance	(1 489,6)	(1 516,2)
Autres charges	(3 060,4)	(3 332,6)
Total	(4 486,9)	(4 789,2)

Les «autres charges» comprennent principalement les natures de coûts suivantes : des charges de location, du personnel extérieur, des honoraires et rémunérations d'intermédiaires et des impôts et taxes hors impôt sur les sociétés.

La loi de finance 2010 a introduit la Contribution Economique Territoriale en remplacement de la Taxe Professionnelle. Bien que les modalités de calcul de la Contribution Economique Territoriale soient différentes des modalités de calcul de la Taxe Professionnelle, le Groupe considère qu'elle s'inscrit dans la continuité de cette dernière dans ses caractéristiques intrinsèques. Ainsi, la Contribution Economique Territoriale sera comptabilisée en Résultat Opérationnel Courant, dans la continuité de la Taxe Professionnelle.

NOTE 5 - RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	926,0	1 059,1
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	2,2	3,2
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(85,3)	(1,7)
Restructurations	(60,0)	(20,9)
Frais liés à la cotation en bourse et au changement de logo	0,0	(50,8)
Cessions d'actifs	84,2	46,9
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	867,1	1 035,8

5.1 MTM SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A CARACTERE OPERATIONNEL

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel représente dans le résultat des activités opérationnelles un produit de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- afin d'optimiser leurs marges, certaines entités du Groupe mettent en œuvre des stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros, qui visent à réduire la sensibilité des marges du Groupe aux variations des prix des matières premières. Toutefois, dans la mesure où ces stratégies couvrent l'exposition nette au risque de prix des entités concernées, ces stratégies ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture au regard des dispositions de la norme IAS 39 – «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation». En conséquence, toutes les variations de juste valeur des contrats à terme concernés doivent être traduites au compte de résultat.
- des gains et pertes sont enregistrés en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (cash-flow hedges).

5.2 PERTES DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS, INCORPORELS ET FINANCIERS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Perte de valeurs :		
Goodwills	(10,5)	(4,6)
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(61,3)	(12,0)
Actifs financiers	(32,7)	(9,6)
Total	(104,5)	(26,2)
Reprises de pertes de valeur :	19,2	24,5
Total	(85,3)	(1,7)

5.2.1 Pertes de valeur sur goodwills

Des pertes de valeur non significatives ont été constatées sur les goodwills présentés dans l'état de situation financière en application de la procédure décrite en note 9.

5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles hors goodwill

Les pertes de valeur sur stocks et créances commerciales sont présentées dans la Note 4 ("amortissements, pertes de valeur et provisions").

En 2009, les pertes de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles portent principalement sur Degrémont ainsi que sur le secteur Propreté Europe.

Concernant Degrémont, la perte de valeur correspond au contrat de Jumeirah Golf Estates à Dubaï. Compte-tenu de la crise financière et de la faillite annoncée fin novembre 2009 de Dubaï World et de ses filiales, clients de Degrémont, et face à l'impossibilité de trouver un financement alternatif, le Groupe a comptabilisé une charge de 20 millions d'euros. Cette charge correspond à la perte à laquelle le groupe est exposé et à la neutralisation du résultat reconnu en 2008.

Concernant le secteur propreté Europe, ces pertes de valeur d'actifs sont liées au ralentissement de l'activité à laquelle le groupe a dû faire face durant l'exercice.

En 2008, les pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles provenaient principalement du secteur Propreté Europe (SE Deutschland et Sita Wallonie).

5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2009, les pertes de valeur sur actifs financiers sont principalement concentrées sur les actifs des sociétés du secteur Propreté Europe actives dans les métiers du recyclage.

5.3 RESTRUCTURATIONS

En 2009, ce montant comporte d'une part des coûts d'adaptation liés au ralentissement de l'activité essentiellement dans le secteur de la propreté et d'autre part des frais liés au déménagement des sociétés Sita France, OIS, Degrémont, Lyonnaise des Eaux et SUEZ ENVIRONNEMENT sur un site unique à la Défense. Ces coûts représentent l'impact des doubles loyers temporaires ainsi que les dépenses de remises en état des locaux.

En 2008, le montant de restructuration comporte les coûts liés à des restructurations et fermeture de sites.

5.4 FRAIS LIES A LA COTATION EN BOURSE ET AU CHANGEMENT DE LOGO

En 2008, des prestataires de services externes ont travaillé sur le projet de cotation en bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. La charge d'honoraires associée à ces travaux ainsi que les coûts liés au changement de marque et d'identité visuelle s'élèvent au 31 décembre 2008 à 50,8 millions d'euros.

Ce traitement comptable résulte des modalités de l'opération d'apport des titres SUEZ ENVIRONNEMENT par SUEZ :

- s'agissant d'une opération interne au groupe SUEZ, elle a été réalisée en valeur comptable (hors champ de l'IFRS 3) dans la mesure où il n'y a eu aucun apport de numéraire de la part des nouveaux actionnaires ;
- elle a été traitée par analogie avec la méthode du « pooling of interest ».

Dès lors, les frais relatifs à cette opération ont été comptabilisés en charges sur l'exercice.

S'agissant de frais par nature inhabituels et significatifs par leur montant, ils ont été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles.

5.5 RESULTAT DE CESSIONS D'ACTIFS

<i>(En millions d'euros)</i>	31-déc-09	31-déc-08
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9,4)	3,2
Cessions de titres	93,6	43,7
Total	84,2	46,9

Opérations sur l'exercice 2009 :

Les principales opérations de l'exercice sont d'une part la cession sur le marché par SUEZ ENVIRONNEMENT Holding BE, filiale à 100% de SUEZ ENVIRONNEMENT, de sa participation de 2,55% dans Gas Natural ; et d'autre part la cession par Sita UK, filiale à 100% de SUEZ ENVIRONNEMENT, de sa participation de 50% dans LondonWaste à son partenaire The North London Waste Authority. LondonWaste exploite notamment une usine de traitement des déchets dans le nord de Londres.

Opérations sur l'exercice 2008 :

Le résultat de cessions d'actifs est principalement dû à la vente par Agbar de ses actions SUEZ SA au 1^{er} semestre 2008.

NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(327,6)	41,7	(285,9)	(373,0)	42,9	(330,1)
Charges d'intérêts sur dette brute	(323,5)	-	(323,5)	(352,9)	-	(352,9)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(4,1)	-	(4,1)	(5,1)	-	(5,1)
Résultat des couvertures sur emprunts	-	12,4	12,4	(15,0)	-	(15,0)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	29,3	29,3	-	42,9	42,9
Autres produits et charges financiers	(31,2)	57,1	25,9	(47,8)	48,1	0,3
Résultat Financier	(358,8)	98,8	(260,0)	(420,8)	91,0	(329,8)

6.1 COUT DE LA DETTE NETTE

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif -TIE-) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de taux et de change sur la dette brute, ainsi que les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>En millions d'euros</i>	Charges	Produits	Total 31 déc. 2009	31 déc. 2008
Charges d'intérêts sur dette brute	(323,5)	-	(323,5)	(352,9)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(4,1)	-	(4,1)	(5,1)
Résultat des couvertures sur emprunts	-	12,4	12,4	(15,0)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	29,3	29,3	42,9
Coût de la dette nette	(327,6)	41,7	(285,9)	(330,1)

En 2009, la diminution générale des taux d'intérêts d'emprunt a pour conséquence la diminution des charges d'intérêts sur dette brute, alors même que le Groupe a contracté plusieurs emprunts obligataires sur la période. Le résultat sur la trésorerie diminue de 13,6 millions essentiellement du fait de la diminution, en 2009, des taux d'intérêts sur placement.

En 2008, les charges d'intérêts sur la dette brute s'explique notamment par le coût de financement des titres Agbar acquis dans le cadre de l'offre publique d'achat finalisée en janvier 2008.

6.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Autres charges financières		
Désactualisation des provisions	(25,1)	(42,9)
Charges d'intérêts sur fournisseurs et autres créanciers	(7,0)	(8,2)
Pertes de change	0,2	3,3
Autres charges financières	0,7	0,0
Total	(31,2)	(47,8)
Autres produits financiers		
Produits des titres disponibles à la vente	39,8	33,0
Produits d'intérêts sur clients et autres débiteurs	8,4	13,0
Produits d'intérêts sur prêts et créances au coût amorti	6,1	5,2
Gain de change	0,0	0,0
Autres produits financiers	2,8	(3,1)
Total	57,1	48,1
Total autres produits et charges financiers	25,9	0,3

La baisse des charges de désactualisation des provisions par rapport à 2008 s'explique notamment par les modifications des hypothèses macro-économiques (taux d'inflation et taux d'actualisation) entrant dans le calcul des provisions pour reconstitution de sites.

NOTE 7 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Suite à l'opération d'apport réalisée en 2008 par la société SUEZ à la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, cette dernière a décidé de constituer un groupe d'intégration fiscale comprenant toutes les sociétés de la branche environnement précédemment membres du groupe fiscal intégré par SUEZ avec un effet rétroactif au 1er janvier 2008.

Une décision d'agrément a été accordée en 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques portant sur le transfert à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY d'un montant maximum de 464 millions d'euros de déficits fiscaux à la formation desquels ont concouru les filiales ayant rejoint le périmètre d'intégration fiscale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Toutefois, tout redressement et toute proposition de redressement présents et futurs pourraient affecter en partie le montant initial du déficit transféré à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY dès lors qu'ils portent à la fois sur des sociétés ayant été membres de l'ancien groupe SUEZ, et sur des exercices au titre desquels ces sociétés étaient effectivement membres de cet ancien groupe.

Au 31 décembre 2008, ce montant a été mis à jour afin de tenir compte des redressements et propositions de redressements portant sur la période d'intégration dans le périmètre SUEZ. Le montant révisé s'élevait à 432 millions d'euros, montant qui a donné lieu à la constatation, via le compte de résultat, d'un actif d'impôt différé de 148,8 millions d'euros, compte tenu des perspectives d'imputation de cette économie d'impôt sur les résultats fiscaux futurs aux bornes du périmètre d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2009 la mise à jour des déficits pour prise en compte des redressements a donné lieu à la constatation, via le compte de résultat, d'un actif d'impôt différé de 1,1 million d'euros.

7.1 PRINCIPAUX IMPACTS

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 128,8 millions d'euros (contre 92,7 millions d'euros en 2008). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Impôt exigible	(232,2)	(143,6)
Impôts différés	103,4	50,9
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	(128,8)	(92,7)

7.1.2 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 décembre 2008	500,2	(332,7)	167,5
Effet résultat de la période	113,1	(9,7)	103,4
Effet de présentation nette par entité fiscale	(68,5)	68,5	-
Autres	8,1	(13,1)	(5,0)
Au 31 décembre 2009	552,9	(287,0)	265,9

7.2 RECONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	2009	2008
Résultat net	515,9	647,3
- Part dans les entreprises associées	37,6	34,0
- Impôt sur les bénéficiaires	(128,8)	(92,7)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (a)	607,1	706,0
<i>Dont sociétés françaises intégrées</i>	<i>(63,9)</i>	<i>146,0</i>
<i>Dont sociétés étrangères intégrées</i>	<i>671,0</i>	<i>560,0</i>
Taux d'impôt normatif en France (b)	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique (c) = (a) x (b)	(209,0)	(243,1)
En effet :		
Différence entre le taux d'impôt normal applicable en France et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions étrangères	45,6	43,2
Différences permanentes	(5,2)	(18,5)
Eléments taxés à taux réduit ou nul	49,8	(1) 22,7
Compléments d'impôt	(75,8)	(2) (49,0)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(27,4)	(3) (14,4)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	3,0	0,9
Effet des changements de taux d'impôt	(2,0)	0,7
Crédits et économies d'impôt	19,9	(4) 10,3
Autres	72,3	(5) 154,5
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	(128,8)	(92,7)
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)	21,2%	13,1%

- (1) Comprend notamment des plus-values de cession de titres exonérées d'impôt au Royaume-Uni et en Belgique.
- (2) Comprend notamment l'impact d'un redressement fiscal au Maroc, la comptabilisation de provisions pour risque fiscal pour 39,5 millions d'euros et l'impôt sur les quotes-parts de frais et charges sur dividendes.
- (3) Concerne les filiales étrangères du groupe
- (4) Comprend notamment l'incidence de la déduction pour capital risque en Belgique, le régime fiscal applicable dans les DOM français ainsi que les crédits d'impôts.
- (5) Comprend pour 52,7 millions d'euros la reconnaissance des impôts différés non reconnus au 31 décembre 2008 par les sociétés du groupe d'intégration fiscale française (voir ci-dessous) ainsi que pour 3,6 millions d'euros la reconnaissance d'impôts différés actifs en Belgique à la suite d'un arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 12 février 2009 (arrêt Cobelfret)

Le faible taux effectif d'impôt en 2008 s'expliquait par la reconnaissance de 148,8M€ d'impôt différé actif sur le transfert de reports déficitaires de l'ancien groupe d'intégration fiscale SUEZ.

Le taux effectif d'impôt en 2009 s'explique notamment :

- par les effets du groupe d'intégration fiscale française de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Le groupe a comptabilisé un actif d'impôt différé de 52,7 millions d'euros au titre de la reconnaissance de l'ensemble des différences temporelles non encore reconnues au 31 décembre 2008. Par ailleurs, les actifs d'impôts différés sur reports déficitaires continuent à être reconnus de la même manière qu'au 31 décembre 2008. Désormais, au 31 décembre 2009, l'ensemble des impôts différés actifs nets aux bornes de l'intégration fiscale française est reconnu, compte tenu des perspectives de bénéfices fiscaux à moyen terme.

- par l'exonération de la plus-value de cession de LondonWaste par Sita au Royaume-Uni (économie d'impôt de 19,8 millions d'euros dans les comptes consolidés).

Par ailleurs, comme présenté en note 4 – Résultat opérationnel courant, le Groupe a décidé de comptabiliser, en France, la contribution économique territoriale en résultat opérationnel courant. Cette nouvelle taxe est donc sans effet sur la variation du taux effectif d'impôt sur les sociétés de la période.

7.3 IMPOTS DIFFERES PAR CATEGORIE

7.3.1 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans l'état de situation financière (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

<i>En millions d'euros</i>	Position de clôture	
	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Impôts différés actifs :		
Reports déficitaires	208,6	186,1
Engagements de retraite	153,9	163,0
Concessions	104,5	97,9
Provisions non déduites	127,9	93,8
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	9,0	10,2
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	21,5	(4,8)
Autres	207,4	165,4
Total	832,8	711,6
Impôts différés passifs :		
Écarts d'évaluation affectés à des immobilisations	(88,3)	(93,9)
Autres écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(332,4)	(311,1)
Concessions	(24,1)	(23,4)
Provisions à caractère fiscal	(17,3)	(17,3)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(4,4)	(4,6)
Autres	(100,4)	(93,8)
Total	(566,9)	(544,1)
Impôts différés nets	265,9	167,5

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit / de la charge d'impôt différé en compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	Impacts résultat	
	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Impôts différés actifs :		
Reports déficitaires	56,4	103,6
Engagements de retraite	3,4	8,0
Concessions	5,4	(5,2)
Provisions non déduites	34,5	(4,3)
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	0,3	(1,1)
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	3,5	(0,1)
Autres	9,6	(32,1)
Total	113,1	68,8
Impôts différés passifs :		
Écarts d'évaluation affectés à des immobilisations	18,6	3,0
Autres écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(17,1)	(28,1)
Concessions	0,3	0,2
Provisions à caractère fiscal	(0,1)	(1,8)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(1,7)	(0,8)
Autres	(9,7)	9,6
Total	(9,7)	(17,9)
Impôts différés nets	103,4	50,9

7.3.3 Analyse par catégorie du produit / de la charge d'impôts différés en autres éléments du résultat global

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	Variation	31 décembre 2008
Actifs financiers disponibles à la vente	0,1	4,0	(3,9)
Écarts actuariels	26,0	-	26,0
Couverture d'investissement net	(0,3)	24,5	(24,8)
Couverture de flux de trésorerie	20,3	0,6	19,7
TOTAL	46,1	29,1 (a)	17,0

(a) 29,1 millions d'euros dont 25,3 millions sur les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement et 3,8 millions d'euros sur les sociétés mises en équivalence.

7.4. IMPOTS DIFFERES NON COMPTABILISES

7.4.1. Différences temporelles déductibles non comptabilisées

Différences temporelles sur reports déficitaires :

Au 31 décembre 2009, le montant des reports déficitaires reportés en avant non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élevait à 417,5 millions d'euros pour les déficits ordinaires (effet d'impôts différés actifs non reconnus de 136,2 millions d'euros), contre 332,0 millions d'euros au 31 décembre 2008. Il est précisé que les sociétés du groupe d'intégration fiscale français SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY reconnaissent l'intégralité de leurs impôts différés sur reports déficitaires.

Les dates d'expiration des reports déficitaires non reconnus sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Déficits ordinaires
2010	32,9
2011	10,2
2012	2,5
2013	43,4
2014	17,5
2015 et au-delà	311,0
Total	417,5

Autres différences temporelles non comptabilisées :

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 41,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, comparé à 116,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. De même, aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles dont le reversement ne donnera lieu à aucun paiement d'impôt (notamment l'exonération des plus-values sur les cessions de titres en Belgique et la suppression de la taxation en France de ces mêmes plus-values à compter du 1^{er} janvier 2007).

NOTE 8 – RESULTAT PAR ACTION

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<u>Numérateur</u>		
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	403,0	533,2
<u>Dénominateur :</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	488,7	489,4
Résultat par action (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action	0,82	1,09

La société n'a émis aucun instrument susceptible d'entraîner une dilution de son résultat net part du groupe par exemple obligations convertibles ...

Les différents plans fondés sur des actions, mis en place au cours de l'exercice 2009, réservés aux salariés du Groupe sont basés sur des actions existantes (les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la note 23 du présent chapitre).

NOTE 9 - GOODWILLS

9.1 EVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE

A. Valeur brute

au 31 décembre 2007	2 875,5
Acquisitions	327,2
Pertes de valeur	0,0
Cessions	0,0
Ecarts de conversion	(130,4)
Autres	(12,2)
au 31 décembre 2008	3 060,1
Acquisitions	188,7
Pertes de valeur	0,0
Cessions	(24,3)
Ecarts de conversion	29,9
Autres	7,2
au 31 décembre 2009	3 261,6

B. Pertes de valeur

au 31 décembre 2007	(155,3)
Acquisitions	(22,6)
Pertes de valeur	(4,6)
Cessions	0,0
Ecarts de conversion	19,9
Autres	0,0
au 31 décembre 2008	(162,6)
Acquisitions	0,0
Pertes de valeur	(10,5)
Cessions	1,0
Ecarts de conversion	(20,0)
Autres	0,0
au 31 décembre 2009	(192,1)

C. Valeur nette comptable = A + B

au 31 décembre 2008	2 897,5
au 31 décembre 2009	3 069,5

En 2009, l'augmentation de la valeur brute des goodwills pour 188,7 millions d'euros s'explique par de nouvelles acquisitions réalisées en 2009 ainsi que par la finalisation des processus de comptabilisation des actifs et passifs individuels à leur juste valeur sur des acquisitions réalisées en 2008.

Pour ce qui est des acquisitions réalisées sur cet exercice, de nouveaux goodwills ont été constatés, notamment sur Swire Sita pour 168,6 millions d'euros, liés à l'acquisition des 50% non encore détenus par le groupe. Le processus de comptabilisation des actifs et passifs individuels à la juste valeur dans le bilan de cette entité sera finalisé au cours de l'exercice 2010. Le montant du goodwill définitif pourra donc évoluer.

Pour ce qui est des acquisitions réalisées en 2008, l'évolution des goodwill liée à la finalisation des processus de comptabilisation des actifs et passifs individuels à leur juste valeur concernent les sociétés suivantes :

- SUEZ ENVIRONNEMENT North America pour -16,3 millions d'euros sur l'acquisition de Utility Services Company (USC).
- Sita France sur les acquisitions suivantes : Val Horizon pour +12,7 millions d'euros , et Boone Comenor Metalimpex pour -11,7 millions d'euros.

Par ailleurs, la diminution des goodwill pour 24,3 millions d'euros s'explique à hauteur de 24 millions d'euros par la cession de LondonWaste chez Sita UK.

Les écarts de conversion sont principalement liés à la variation de change de la livre sterling.

En 2008, de nouveaux goodwill avaient été constatés dans les BU suivantes :

- Sita France pour 163,5 millions d'euros sur les acquisitions suivantes : Val Horizon, Boone Comenor Metalimpex.
- SE Deutschland 50,8 millions d'euros principalement pour l'achat de la société BellandVision.
- SUEZ ENVIRONNEMENT North America 113 millions d'euros pour l'achat de 100% de Utility Services Company (USC).

9.2 TEST DE PERTE DE VALEUR

Toutes les Unités Génératrices de Trésorerie goodwill (UGT) font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, complété par une revue des événements du second semestre.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT est réalisée par l'application de différentes méthodes dont l'actualisation des flux de trésorerie. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se base :

- sur des prévisions de flux de trésorerie établies sur la durée du plan à moyen terme approuvé par le Comité de Direction du Groupe. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés,
- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme à l'EBITDA normatif de la dernière année des prévisions,
- un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2009 sont compris entre 5,2% et 8,5%. En 2008, les taux d'actualisation retenus étaient compris entre 5,0% et 8,6%.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill se base sur trois scénarii (« low », « medium » et « high »,) différenciés par un changement d'hypothèses clés. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement recoupées par une comparaison avec les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur les goodwill présentés au bilan, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Principales hypothèses utilisées sur les goodwills significatifs

A l'exception des UGT United Water, Sita UK, Agbar et Sita France, le montant individuel des différents goodwills ne représente pas plus de 10% de la valeur totale des goodwills du Groupe.

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des principales Unités Génératrices de Trésorerie :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
United Water	multiples + DCF	5,23%
Sita UK	multiples + DCF	6,02%
Agbar	multiples + DCF + valorisation retenue dans le cadre de l'OPR*	6,50%
Sita France	multiples + DCF	5,80%

(* voir note 2 du présent chapitre)

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Unités Génératrices de trésorerie	Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	
	- 50 pb	+ 50 pb
United Water	119%	-76%
Sita UK	78%	-61%
Agbar	64%	-51%
Sita France	33%	-26%

Principales autres UGT

Pour Sita Nederland BV et SE Deutschland GmbH, les taux d'actualisation pris en compte dans la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sont respectivement 6,08% et 5,95%.

9.3 REPARTITION SECTORIELLE

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des goodwills s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Eau Europe	725,1	726,8
Propreté Europe	1 468,1	1 440,7
International	876,3	730,0
Autres	0,0	0,0
Total	3 069,5	2 897,5

La répartition par segment présentée ci-dessus est réalisée sur base du segment opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

Au 31 décembre 2009, le montant du poste goodwill s'élève à 3 069,5 millions d'euros ; il porte notamment sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) de Agbar (631 millions d'euros), Sita France (515 millions d'euros), United Water (368 millions d'euros), SITA UK (354 millions d'euros), SITA Nederland BV (227 millions d'euros), Swire Sita (209 millions d'euros), SE Deutschland (189 millions d'euros), et Utility Service Company (93 millions d'euros).

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

10.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Droits incorporels sur contrats			Total
	Logiciels	de concession	Autres	
A. valeur brute				
au 31 décembre 2007 *	322,0	2 582,0	588,5	3 492,5
Acquisitions	28,0	148,6	10,4	187,0
Cessions	(10,0)	(13,8)	(8,8)	(32,6)
Ecart de conversion	(0,5)	20,6	(4,3)	15,8
Variations de périmètre **	1,6	59,2 (a)	80,0 (b)	140,8
Autres	4,3	(0,2)	7,6	11,7
au 31 décembre 2008	345,4	2 796,4	673,4	3 815,2
Acquisitions	21,0	243,4	21,4	285,8
Cessions	(17,5)	(28,3)	(6,0)	(51,8)
Ecart de conversion	0,7	(0,6)	(0,6)	(0,5)
Variations de périmètre	6,6	72,8 (c)	77,2 (d)	156,6
Autres	(0,5)	100,8	45,4 (e)	145,7
au 31 décembre 2009	355,7	3 184,5	810,8	4 351,0
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés				
au 31 décembre 2007	(258,0)	(1 292,7)	(228,9)	(1 779,6)
Amortissements	(22,8)	(131,0)	(21,0)	(174,8)
Pertes de valeur	0,0	0,0	(0,2)	(0,2)
Cessions	10,9	13,6	5,4	29,9
Ecart de conversion	0,3	(7,4)	1,8	(5,3)
Variations de périmètre	(1,2)	(19,3)	(1,3)	(21,8)
Autres	0,1	(3,1)	6,8	3,8
au 31 décembre 2008	(270,7)	(1 439,9)	(237,4)	(1 948,0)
Amortissements	(20,0)	(113,8)	(43,8)	(177,6)
Pertes de valeur	0,0	(0,4)	(0,5)	(0,9)
Cessions	17,4	27,3	3,6	48,3
Ecart de conversion	(0,5)	4,9	0,1	4,5
Variations de périmètre	(4,0)	(19,8)	(28,2)	(52,0)
Autres	3,1	(0,4)	7,8	10,5
au 31 décembre 2009	(274,7)	(1 542,0)	(298,5)	(2 115,2)
C. Valeur comptable nette				
au 31 décembre 2007	64,0	1 289,4	359,5	1 712,9
au 31 décembre 2008	74,7	1 356,6	435,9	1 867,2
au 31 décembre 2009	81,0	1 642,5	512,3	2 235,8

* Les droits incorporels liés aux contrats d'eau chiliens chez Agbar ont été reclassés de *Droits incorporels sur contrats de concession* à *Autres* depuis le 31 décembre 2007.

** Ce reclassement a aussi été appliqué à USC en 2008.

- (a) La comptabilisation à la juste valeur du portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition chez Sadet génère une augmentation des « Droits incorporels sur contrats de concession » dans l'état de situation financière consolidée de 55 millions d'euros.
- (b) La variation de périmètre sur les « Autres » actifs incorporels est essentiellement liée à l'entrée en consolidation de USC dans le cadre de l'application du traitement comptable des regroupements d'entreprises. Elle inclut aussi les effets de l'entrée en consolidation de BellandVision qui génère une hausse de 28,0 millions d'euros.
- (c) Entrée en périmètre des immobilisations incorporelles liées aux concessions exploitées par Nuove Acque pour 47 millions d'euros.
- (d) Impact lié à l'entrée en périmètre d'immobilisations incorporelles amortissables de Nuove Acque pour 53 millions d'euros ainsi que l'impact de passage de Swire Sita d'intégration proportionnelle à intégration globale.
- (e) Comptabilisation à la juste valeur du portefeuille de contrats existant chez Boone Comenor dans le cadre du traitement comptable du regroupement d'entreprises (affectation du prix d'acquisition).
- (f) Les pertes de valeur s'élèvent à 0,9 millions d'euros en 2009 contre 0,2 million d'euros en 2008.

10.1.1 Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (se reporter à la Note 21) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

10.1.2 Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2009, les immobilisations incorporelles non amortissables ont une valeur de 65 millions d'euros contre 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 et sont présentées en « Autres ».

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations.

10.2 INFORMATION SUR LES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement sont inscrits en charges comme en 2008, leur montant s'élève à 65 millions d'euros.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

11.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Instal- lations tech- niques	Maté- riel de trans- port	Coûts de démantèle- ment et de reconstitution activés	Immo- bilisa- tions en cours	Autres	Total immobi- lisations corpo- relles
A. valeur brute								
au 31 décembre 2007	1 262,6	1 977,3	4 863,3	1 259,2	509,8	540,4	1 661,4	12 074,0
Acquisitions	53,1	55,8	313,9	122,4	1,5	389,3	26,9	962,9
Cessions	(44,3)	(39,3)	(148,6)	(75,6)	(3,1)	0,0	(21,7)	(332,6)
Ecart de conversion	(139,3)	(37,7)	(146,0)	(58,1)	(30,5)	(3,5)	(1,2)	(416,3)
Variations de périmètre	80,4	143,3	62,9	35,1	2,3	2,1	12,8	338,9
Autres	45,6	(41,6)	1 348,1	39,0	5,5	(341,7)	(1 164,3)	(109,4)
au 31 décembre 2008	1 258,1	2 057,8	6 293,6	1 322,0	485,5	586,6	513,9	12 517,5
Acquisitions	95,0	40,6	194,1	71,6	0,0	351,8	24,1	777,2
Cessions	(49,8)	(39,8)	(141,5)	(91,2)	(1,5)	0,0	(26,2)	(350,0)
Ecart de conversion	56,6	12,4	57,2	24,0	12,4	2,5	(0,4)	164,7
Variations de périmètre	(2,7)	208,2	16,6	10,8	0,0	(1,6)	0,1	231,4
Autres	17,6	(17,5)	222,2	35,5	(7,4)	(337,0)	(57,2)	(143,8)
au 31 décembre 2009	1 374,8	2 261,7	6 642,2	1 372,7	489,0	602,3	454,3	13 197,0
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
au 31 décembre 2007	(603,4)	(858,7)	(2 759,2)	(814,7)	(501,7)	(24,2)	(593,5)	(6 155,4)
Amortissements	(64,6)	(79,1)	(318,4)	(118,7)	(2,1)	0,0	(34,7)	(617,6)
Pertes de valeur	(3,8)	(0,3)	(3,5)	0,0	0,0	(0,2)	(4,0)	(11,8)
Cessions	32,4	40,4	146,6	71,3	2,7	0,0	19,7	313,1
Ecart de conversion	81,1	19,4	55,7	34,4	30,5	0,4	2,5	224,0
Variations de périmètre	(4,4)	(41,2)	(14,8)	(21,2)	(2,4)	0,0	(7,7)	(91,7)
Autres	(4,5)	4,1	(281,6)	1,0	(5,5)	20,2	294,0	27,7
au 31 décembre 2008	(567,2)	(915,4)	(3 175,2)	(847,9)	(478,5)	(3,8)	(323,7)	(6 311,7)
Amortissements	(69,7)	(88,0)	(356,2)	(118,3)	(0,2)	0,0	(28,1)	(660,5)
Pertes de valeur	(12,4)	(11,0)	(15,0)	0,0	0,0	(0,9)	(1,4)	(40,7)
Cessions	46,9	45,6	134,2	85,4	1,5	2,4	25,2	341,2
Ecart de conversion	(34,7)	(6,2)	(31,9)	(14,2)	(12,4)	0,0	(0,3)	(99,7)
Variations de périmètre	2,9	10,2	42,1	(7,8)	0,0	0,0	(0,1)	47,3
Autres	(15,1)	10,7	(5,4)	4,6	4,8	0,0	15,4	15,0
au 31 décembre 2009	(649,3)	(954,1)	(3 407,4)	(898,2)	(484,8)	(2,3)	(313,0)	(6 709,1)
C. Valeur comptable nette								
au 31 décembre 2008	690,9	1 142,4	3 118,4	474,1	7,0	582,8	190,2	6 205,8
au 31 décembre 2009	725,5	1 307,6	3 234,8	474,5	4,2	600,0	141,3	6 487,9

En 2009, les variations nettes de périmètre ont un impact sur les immobilisations corporelles de 278,7 millions d'euros. Elles résultent de l'entrée en consolidation d'EVI chez Sita Nederland (+187,3 millions d'euros), de la sortie de LondonWaste chez Sita UK (-57,3 millions d'euros) et de diverses entrées en consolidation chez Agbar (+89,8 millions d'euros).

En 2008, les variations nettes de périmètre résultent notamment de l'entrée de Boone Comenor Metalimpex et de Val Horizon (activité environnementale du groupe Fayolle) chez Sita France, ainsi que celle d'Essal chez Agbar.

11.2 ACTIFS CORPORELS DONNES EN GARANTIE

Les actifs corporels qui ont été donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 135,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 148,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

11.3 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont également engagées à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des installations techniques.

Les engagements d'achats fermes d'immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 222,4 millions au 31 décembre 2009 contre 240,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, un contrat de location simple concernant le siège social d'Agbar à Barcelone a été signé en novembre 2004 entre son propriétaire, la banque La Caixa, et Agbar. Ce contrat prévoit, notamment, une option de vente de l'immeuble, à la seule initiative du vendeur, sur une période allant du 15 novembre 2009 au 15 novembre 2014. Cette option de vente a une valeur au 31 décembre 2009 de 169,3 millions d'euros. Ainsi, Agbar est soumis à un engagement d'achat éventuel de l'immeuble pour un montant égal à la valeur de l'option de vente.

NOTE 12 - PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Les états financiers résumés des principales co-entreprises sont présentés ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Pourcentage d'intégration	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
Au 31 décembre 2009					
Groupe Hisusa (a) (b)	51,0	951,2	2 873,9	942,3	1 026,3
Total		951,2	2 873,9	942,3	1 026,3
Au 31 décembre 2008					
Groupe Hisusa (a)	51,0	1 173,6	2 611,9	1 155,9	733,3
Total		1 173,6	2 611,9	1 155,9	733,3

(a) Comprenant Agbar, société intégrée globalement dans Hisusa, elle même intégrée proportionnellement à 51% dans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

(b) La variation des Actifs courants provient notamment de la distribution d'un dividende exceptionnel par Agbar, suite à la cession en 2007 par Agbar d'Applus, groupe spécialisé dans l'activité inspection et certification.

NOTE 13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

13.1 ACTIFS FINANCIERS

Les différents actifs financiers sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente	447,8	-	447,8	729,2	-	729,2
Prêts et créances au coût amorti	521,6	4 729,5	5 251,1	577,4	4 612,8	5 190,2
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	400,3	204,6	604,9	457,4	151,8	609,2
Clients et autres débiteurs	-	3 701,4	3 701,4	-	3 588,4	3 588,4
Autres actifs	121,3	823,5	944,8	120,0	872,6	992,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	44,8	1 152,8	1 197,6	89,6	51,3	140,9
Instruments financiers dérivés (yc. Matières premières)	44,8	11,7	56,5	89,6	0,3	89,9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	1 141,1	1 141,1	-	51,0	51,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	2 711,7	2 711,7	-	1 668,5	1 668,5
Total	1 014,2	8 594,0	9 608,2	1 396,2	6 332,6	7 728,8

13.1.1 Titres disponibles à la vente

Au 31 décembre 2007	1 143,6
Acquisitions	36,1
Cessions, en valeur nette comptable	(117,5) (a)
Perte de valeur	(2,2)
Variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres	(341,1) (b)
Variations de périmètre, change et divers	10,3
Au 31 décembre 2008	729,20
Acquisitions	124,4 (c)
Cessions, en valeur nette comptable	(307,3) (d)
Perte de valeur	(0,1)
Variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres	(45,3) (e)
Variations de périmètre, change et divers	(53,1) (f)
Au 31 décembre 2009	447,8

(a) Notamment cession des titres Indaver, SUEZ et Sakab

(b) Provient de la valorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente Gas Natural et Acea

(c) Essentiellement souscription à l'augmentation de capital de la société Gas Natural

(d) Cession de l'intégralité des titres détenus dans le capital de Gas Natural

(e) Provient principalement de la variation de juste valeur des titres Acea et Acque Toscane ainsi que de l'impact de la cession des titres Gas Natural.

(f) Provient principalement de l'entrée en consolidation des sociétés Nuove Acque et Acque Toscane (Italie).

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élevaient à 447,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 qui se répartissent entre 92,9 millions d'euros de titres cotés et 354,9 millions d'euros d'actions non cotées.

Les acquisitions de la période concernent principalement la souscription à l'augmentation de capital de Gas Natural pour un montant de 89,0 millions d'euros, à un cours de 7,82 euros par action.

Les cessions de la période concernent principalement la vente des titres Gas Natural sur le dernier trimestre 2009, pour un montant de 324,9 millions d'euros, générant une plus-value de 24,8 millions d'euros.

Le Groupe examine la valeur des différents titres disponibles à la vente afin de déterminer au cas par cas, et compte tenu du contexte du marché, s'il y a lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Pour les titres cotés, le Groupe estime qu'une baisse du cours de plus de 50% en-dessous du coût historique ou qu'une baisse du cours en-deçà du coût historique pendant plus de 12 mois sont des indications objectives de perte de valeur.

Pour les titres cotés, une variation à la baisse de 10% des cours de bourse aurait un impact de 9,3 millions d'euros en capitaux propres.

La principale ligne de titres non cotés concerne Aguas de Valencia, dont la valorisation est réalisée à partir d'une analyse multicritères (DCF, multiples). Une baisse de 10% de la valeur globale de la ligne de titres Aguas de Valencia entraînerait un impact de -13,5 millions d'euros sur les capitaux propres.

Les gains et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Dividendes	Evaluation ultérieure		Résultat de cession
	Var. de juste valeur	Effet de change	Perte de valeur	
Capitaux propres		(45,3)	(0,0)	
Résultat	33,9	(0,0)		(0,1)
Total au 31 décembre 2009	33,9	(45,3)	(0,0)	(0,1)
Capitaux propres		(341,1)	(0,0)	
Résultat	33,0			(2,2)
Total au 31 décembre 2008	33,0	(341,1)	(0,0)	(2,2)

13.1.2 Prêts et créances au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	400,3	204,6	604,9	457,4	151,8	609,2
Prêts aux sociétés affiliées	198,1	85,6	283,7	144,4	129,8	274,2
Créances de concessions	191,6	115,8	307,4	298,4	19,5	317,9
Créances de location financement	10,6	3,2	13,8	14,6	2,5	17,1
Clients et autres débiteurs		3 701,4	3 701,4		3 588,4	3 588,4
Autres actifs	121,3	823,5	944,8	120,0	872,6	992,6
Droits à remboursement	0,6	0,0	0,6	0,6	0,0	0,6
Créances fiscales		363,0	363,0		439,0	439,0
Autres créances	120,7	460,5	581,2	119,4	433,6	553,0
Total	521,6	4 729,5	5 251,1	577,4	4 612,8	5 190,2

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009			31 décembre 2008		
	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	819,5	(214,6)	604,9	776,0	(166,8)	609,2
Clients et autres débiteurs	3 902,7	(201,3)	3 701,4	3 772,7	(184,3)	3 588,4
Autres actifs	982,0	(37,2)	944,8	1 028,5	(35,8)	992,6
Total	5 704,2	(453,1)	5 251,1	5 577,2	(386,9)	5 190,2

Les produits et charges nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients et autres actifs) :

<i>En millions d'euros</i>	Evaluation ultérieure à l'acquisition		
	Intérêts	Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2009	39,5	0,2	(48,5)
Au 31 décembre 2008	53,7	3,3	(29,0)

Prêts aux sociétés affiliées

Le poste «Prêts aux sociétés affiliées» comprend notamment des prêts sur sociétés mises en équivalence et non consolidées pour un montant de 184,7 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 193,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La juste valeur des prêts aux sociétés affiliées s'élève au 31 décembre 2009 à 301,0 millions d'euros contre 297,3 millions d'euros en 2008. La valeur nette comptable de ces prêts s'élève quant à elle à 283,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 274,2 millions d'euros en 2008.

Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les montants dus par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique.

La valeur comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

13.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés ainsi que des actifs financiers évalués à juste valeur par résultat hors dérivés et s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés	44,8	11,7	56,5	89,6	0,3	89,9
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	31,0	0,0	31,0	73,7	0,0	73,7
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	0,0	4,1	4,1	0,0	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	13,8	7,6	21,4	15,9	0,3	16,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	0,0	1 141,1	1 141,1	0,0	51,0	51,0
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat		1 141,1	1 141,1		51,0	51,0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat		0,0	0,0		0,0	0,0
Total	44,8	1 152,8	1 197,6	89,6	51,3	140,9

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la note 14.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM détenus à des fins de transactions; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (se reporter à la note 13.3).

Dans le cadre de sa politique de renforcement de liquidité, le Groupe a procédé à 3 milliards d'euros d'émissions obligataires en 2009 (se référer à la section 13.3.2). Une partie des fonds ainsi collectés a été investie en OPCVM monétaires, et une autre partie en dépôts court-terme auprès de banques de premier rang. Ces actifs ont vocation à couvrir les besoins de refinancement du groupe des prochaines années.

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2009 est de 6,8 millions d'euros.

13.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 14.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 2 711,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 668,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ce poste comprend un montant de disponibilités soumises à restriction pour 41,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 181,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2009 s'établit à 22,4 millions d'euros contre 41,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

13.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actifs financiers donnés en garantie	12,1	11,5

13.2 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont composés d'une part, des dettes financières, des fournisseurs et des autres passifs financiers qui rentrent dans la catégorie « autres passifs au coût amorti » et d'autre part, des instruments dérivés qui rentrent dans la catégorie « passifs à la juste valeur par résultat ».

Les différentes catégories de passifs financiers au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	6 400,0	3 680,2	10 080,2	5 100,5	2 620,8	7 721,3
Instruments financiers dérivés	62,5	57,1	119,6	22,5	83,3	105,8
Fournisseurs et autres créanciers	-	3 741,4	3 741,4	-	3 863,7	3 863,7
Autres passifs financiers	0,0	-	0,0	18,9	-	18,9
TOTAL	6 462,5	7 478,7	13 941,2	5 141,9	6 567,8	11 709,7

13.2.1 Dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	3 763,0	31,0	3 794,0	681,0	263,4	944,4
Tirages sur facilités de crédit	121,0	633,0	754,0	416,7	87,4	504,1
Emprunts sur location financement	409,2	55,3	464,5	434,0	58,3	492,3
Autres emprunts bancaires	1 176,4	920,6	2 097,0	1 660,2	233,5	1 893,7
Autres emprunts	953,7	979,7	1 933,4	1 921,0	134,1	2 055,1
Emprunts	6 423,3	2 619,6	9 042,9	5 112,9	776,7	5 889,6
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie		936,6	936,6		1 823,2	1 823,2
Encours des dettes financières	6 423,3	3 556,2	9 979,5	5 112,9	2 599,9	7 712,8
Impact du coût amorti	(23,3)	121,7	98,4	(22,4)	21,2	(1,2)
Impact de la couverture de juste valeur	0,0	2,3	2,3	10,0	(0,3)	9,7
Dettes financières	6 400,0	3 680,2	10 080,2	5 100,5	2 620,8	7 721,3

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts, enregistrés en résultat sur les dettes financières sont présentés en Note 6.

Les dettes financières sont analysées au paragraphe 13.3 « Endettement financier net ».

13.2.2 Instruments financiers dérivés (vc. Matières premières)

Les instruments financiers dérivés au passif sont évalués à leur juste valeur et s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	49,5	35,6	85,1	11,9	31,2	43,1
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	0,0	16,7	16,7	-	51,4	51,4
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	13,0	4,8	17,8	10,6	0,7	11,3
Total	62,5	57,1	119,6	22,5	83,3	105,8

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés en Note 14.

13.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Fournisseurs	2 018,5	2 080,8
Dettes liées aux contrats de constructions	200,5	173,5
Avances et acomptes reçus	341,0	397,1
Dettes sur immobilisations	849,2	844,3
Dettes de concessions	11,9	22,7
Passifs de renouvellement	320,3	345,3
Total	3 741,4	3 863,7

La valeur comptable inscrite au bilan représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Passifs de renouvellement

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon IFRIC 12) affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

13.2.4 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Dettes sur acquisition de titres	0,0	18,9
Autres	0,0	0,0
Total	0,0	18,9

13.3 ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
En-cours des dettes financières	6 423,3	3 556,2	9 979,5	5 112,9	2 599,9	7 712,8
Impact du coût amorti	(23,3)	121,7	98,4	(22,4)	21,2	(1,2)
Impact de la couverture de juste valeur (a)	0,0	2,3	2,3	10,0	(0,3)	9,7
Dettes financières	6 400,0	3 680,2	10 080,2	5 100,5	2 620,8	7 721,3
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif (b) cf Note 13.2.2	49,5	35,6	85,1	11,9	31,2	43,1
Dettes Brute	6 449,5	3 715,8	10 165,3	5 112,4	2 652,0	7 764,4
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat cf Note 13.1.3	0,0	(1 141,1)	(1 141,1)	0,0	(51,0)	(51,0)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	(2 711,7)	(2 711,7)	0,0	(1 668,5)	(1 668,5)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif (b) cf Note 13.1.3	(31,0)	0,0	(31,0)	(73,7)	0,0	(73,7)
Trésorerie active	(31,0)	(3 852,8)	(3 883,8)	(73,7)	(1 719,5)	(1 793,2)
Endettement financier net	6 418,5	(137,0)	6 281,5	5 038,7	932,5	5 971,2
En-cours des dettes financières	6 423,3	3 556,2	9 979,5	5 112,9	2 599,9	7 712,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,0	(1 141,1)	(1 141,1)	0,0	(51,0)	(51,0)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	(2 711,7)	(2 711,7)	0,0	(1 668,5)	(1 668,5)
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	6 423,3	(296,6)	6 126,7	5 112,9	880,4	5 993,3

(a) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(b) Il s'agit de la juste valeur des dérivés affectés économiquement à la dette, qualifiés ou non de couverture, y compris les dérivés qualifiés de couverture d'investissement net.

13.3.1 Variation de l'endettement financier net

L'endettement net a augmenté de 310,3 millions d'euros au cours de l'année 2009, essentiellement pour les raisons suivantes :

- Le paiement des dividendes versés aux actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a entraîné une augmentation de 317,6 millions d'euros de l'endettement net.
- Les entités entrant dans le périmètre de consolidation accroissent de 182,1 millions d'euros le niveau d'endettement net (EVI principalement).
- Par ailleurs, l'augmentation de l'endettement financier net s'explique aussi par les acquisitions réalisées en 2009, notamment concernant les sociétés Swire Sita (acquisition des 50% de titres non encore détenus), Allren et Tianjin.
- A contrario, les cessions d'actifs, en particulier les titres Gas Natural détenus par SUEZ ENVIRONNEMENT Holding BE (se reporter à la Note 2), entraînent une diminution de 201,8 millions de l'endettement net.

13.3.2 Emissions obligataires

Au cours de l'année 2009, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a réalisé un ensemble d'émissions obligataires dans le cadre d'un programme EMTN mis en place en début d'année. Le montant émis sur l'année 2009 s'élève à 3 milliards d'euros, dont :

- Une émission de 1,3 milliard d'euros à 5 ans, portant un coupon de 4,875% et dont l'échéance est le 8 avril 2014 ;
- Une émission de 800 millions d'euros à 10 ans, portant un coupon de 6,25% et dont l'échéance est le 8 avril 2019 ;
- Une émission de 250 millions d'euros à 8 ans, portant un coupon de 5,20% et dont l'échéance est le 8 juin 2017 ;
- Une émission de 500 millions d'euros à 15 ans, portant un coupon de 5,50% et dont l'échéance est le 22 juillet 2024 ;
- Une émission de 150 millions d'euros à 8 ans, portant un coupon de 4,50% et dont l'échéance est le 12 octobre 2017.

13.3.3 Ratio d'endettement

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Endettement financier net	6 281,5	5 971,2
Total Capitaux propres	4 418,1	4 170,0
Ratio d'endettement	142,2%	143,2%

NOTE 14 - GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de crédit, liquidité et de marché.

14.1 GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS HORS MATIERES PREMIERES

14.1.1 Juste valeur des instruments financiers hors matières premières

14.1.1.1 Actifs financiers

Les instruments financiers hors matières premières positionnés à l'actif se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.2.1) :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres disponibles à la vente	447,8	92,9		354,9
Prêts et créances au coût amorti	604,9		604,9	
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	604,9		604,9	
Instruments financiers dérivés	56,5		56,5	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	31,0		31,0	
Instruments financiers sur les matières premières	4,1		4,1	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	21,4		21,4	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	1.141,1		1.141,1	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	1.141,1		1.141,1	
Total	2.250,3	92,9	1.802,5	354,9

Titres disponibles à la vente :

Les titres cotés - évalués au cours de bourse à la date de clôture - sont considérés être de Niveau 1.

Les titres non cotés - évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net sont considérés être de Niveau 3.

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) :

Les Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) comportent des éléments rentrant dans une relation de couverture de juste valeur. Ces derniers, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables de taux et de change, sont considérés être de Niveau 2.

Instruments financiers dérivés :

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de taux, ainsi que des

swaps de devises. La juste valeur de la quasi-totalité des ces contrats est déterminée à l'aide de modèle internes de valorisation basés sur des données observables, et peut être considérée de Niveau 2.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat :

Les actifs financiers évalués à la juste valeur, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables, sont considérés être de Niveau 2.

14.1.1.2 Passifs financiers

Les instruments financiers hors matières premières positionnés au passif se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.2.1) :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	10 080,2		10 080,2	
Instruments financiers dérivés	119,6		119,6	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	85,1		85,1	
Instruments financiers sur les matières premières	16,7		16,7	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	17,8		17,8	
Autres passifs financiers	-		-	
Total	10 199,8	-	10 199,8	-

Dettes financières :

Les dettes financières comportent des emprunts obligataires entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Ces derniers, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables de taux et de change, sont considérés être de Niveau 2.

Instruments financiers dérivés :

se reporter à la note 14.1.1.1

14.1.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie d'une part par ses activités opérationnelles, et d'autre part par ses activités financières.

Activités opérationnelles

Risque de contrepartie lié aux créances clients

L'encours des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

En millions d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total			
Clients et autres débiteurs							
au 31 décembre 2009	149,7	22,2	44,1	216,0	201,2	3 485,5	3 902,7
au 31 décembre 2008	367,5	77,0	105,6	550,1	183,0	3 039,6	3 772,7

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime par ailleurs n'être exposé à aucun risque significatif en terme de concentration de crédit.

Risque de contrepartie lié aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des autres créances, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors titres disponibles à la vente et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de l'état de situation financière (soit 8 215,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 6 007,1 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Risque de contrepartie lié aux Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

L'en-cours des prêts et créances au coût amorti (hors créances & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

En millions d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total			
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)							
au 31 décembre 2009	8,6	0,1	0,1	8,8	214,6	597,4	820,8
au 31 décembre 2008	5,8	18,4	83,9	108,1	104,1	564,2	776,4

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de perte de valeur, de variation de juste valeur et de coût amorti. L'évolution de ces éléments est présentée en note 13.1.2 prêts et créances au coût amorti.

Risque de contrepartie lié aux activités de placement

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (Credit Default Swap, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2009, le total de la Trésorerie active exposé au risque de contrepartie est de 3 883,8 millions d'euros. Les contreparties *Investment Grade* (contreparties dont la notation minimale est de BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's) représentent 88,7 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (pondérés du risque de chaque placement en fonction de sa nature, sa devise et sa maturité). Le reste de l'exposition est localisé sur des contreparties n'ayant pas de notation (11,1 %) ou notées *Non Investment Grade* (0,2 %). L'essentiel de ces deux dernières expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts minoritaires ou par des sociétés du groupe opérant dans des pays émergents où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement. Les contreparties non notées correspondent également souvent à des filiales locales de groupes notés.

Par ailleurs au 31 décembre 2009, aucune contrepartie externe au groupe GDF SUEZ ne représentait plus de 17,5 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (pondérés du risque estimé de chaque placement en fonction de sa nature, sa devise et sa maturité).

14.1.3 Risque de liquidité

14.1.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- Accord Cadre de financement avec GDF Suez mis en place en juin 2008.
- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux.
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2009, le Groupe bénéficie d'une trésorerie disponible de 3 883,8 millions d'euros (dont 1 141,1 millions d'OPCVM détenus à des fins de transaction et 31,0 millions d'euros d'instruments financiers dérivés). La quasi totalité des excédents sont investis en dépôts bancaires court terme et OPCVM monétaires réguliers.

De plus, le Groupe dispose spécifiquement au 31 décembre 2009 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 1 807,7 millions d'euros dont 754,0 millions d'euros tirés ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 1 053,7 millions d'euros, dont 285,8 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2010.

Les ressources bancaires représentent 30 % de la dette financière brute (hors découverts bancaires, coût amorti et effet des dérivés) au 31 décembre 2009. Les financements par les marchés de capitaux (recours à la titrisation pour 3 % ; recours à des emprunts obligataires pour 40 %) représentent 43 % de ce total.

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement pour les principaux investissements qu'il envisage seront assurés par sa trésorerie disponible, les cessions de titres d'OPCVM détenues à des fins de transaction, ses flux de trésorerie futurs issus des activités opérationnelles et l'utilisation éventuelle des facilités de crédit dont il bénéficie (y compris celles résultant de la mise en œuvre du contrat cadre de financement conclu avec GDF SUEZ).

Par ailleurs, le Groupe n'exclut pas de refinancer en 2010 une partie de sa dette par un recours aux marchés de capitaux de dette à court et/ou long terme, ou à de la dette bancaire, si les conditions de marché sont favorables. Comme en 2009, ces refinancements sur les marchés seront le cas échéant réalisés par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Enfin, si besoin est, des financements spécifiques pourront être mis en place pour des projets précis.

14.1.3.2 Flux contractuels non actualisés

Les flux contractuels non actualisés sur l'en-cours des dettes financières par date de maturité et par nature de prêteurs sont les suivants :

Au 31 décembre 2009 En millions d'euros	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Dette financière souscrite auprès de GDF SUEZ	1 939,2	1 299,5	6,0	6,0	462,8	33,0	131,9
Dette financière obligataire ou bancaire	8 040,3	2 256,7	183,4	688,8	223,8	1 508,2	3 179,4
Total	9 979,5	3 556,2	189,4	694,8	686,6	1 541,2	3 311,3

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2009 En millions d'euros	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	3 794,0	31,0	1,3	34,6	1,4	1 338,2	2 387,5
Tirages sur facilités de crédit	754,0	633,0	0,0	63,2	0,0	0,0	57,8
Emprunts sur location financement	464,5	55,3	45,0	46,3	45,3	42,0	230,6
Autres emprunts bancaires	2 097,0	920,6	122,9	283,0	168,1	146,4	456,0
Autres emprunts	1 933,4	979,7	20,2	267,7	471,8	14,6	179,4
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	936,6	936,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Encours des dettes financières	9 979,5	3 556,2	189,4	694,8	686,6	1 541,2	3 311,3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(1 141,1)	(1 141,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 711,7)	(2 711,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	6 126,7	(296,6)	189,4	694,8	686,6	1 541,2	3 311,3

Au 31 décembre 2008 En millions d'euros	TOTAL	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Encours des dettes financières	7 712,8	2 599,9	2 218,7	136,9	464,1	738,5	1 554,7
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 719,5)	(1 719,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	5 993,3	880,4	2 218,7	136,9	464,1	738,5	1 554,7

Au 31 décembre 2009, les flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'en-cours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2009 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 698,2	342,6	301,9	295,9	281,2	240,9	1 235,7

Au 31 décembre 2008 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	1 504,1	241,0	189,7	142,6	130,9	181,1	618,8

Au 31 décembre 2009, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2009 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	6,1	(2,7)	(2,2)	3,0	2,9	1,9	3,2

Au 31 décembre 2008 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(50,4)	(51,5)	9,8	3,6	(0,1)	(1,1)	(11,1)

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessus correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

Programme de facilités de crédit confirmées non utilisées <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2009	1 053,7	285,8	120,4	473,7	80,3	60,0	33,5

	TOTAL	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2008	954,9	200,8	430,7	150,0	61,2	81,7	30,5

Au 31 décembre 2009, aucune contrepartie ne représentait plus de 14 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

14.1.4 RISQUES DE MARCHE

14.1.4.1 Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro. C'est sur les entités que le Groupe détient aux Etats-Unis et au Royaume-Uni que les risques de conversion sont les plus importants.

En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

L'exposition au risque de change est revue mensuellement. Le ratio de couverture du risque transactionnel des actifs (correspondant au rapport entre la valeur comptable d'un actif libellé dans une devise hors zone euro et la dette mise en place relative à cet actif) est revu périodiquement en fonction du contexte de marché et à chaque entrée ou sortie d'actif. Toute modification substantielle du ratio de couverture doit faire l'objet d'une validation préalable par le Comité de Trésorerie.

En tenant compte des instruments financiers, la dette nette est exprimée à 57 % en euros, 18 % en dollars US et 7 % en livres sterling à fin 2009 comparée à 59% en euros, 18% en dollars US et 7% en livres sterling à fin 2008.

Instruments financiers par devises

Dette brute

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone €	77%	69%	68%	61%
Zone \$	10%	12%	14%	14%
Zone £	3%	5%	4%	7%
Autres devises	10%	14%	14%	18%
Total	100%	100%	100%	100%

Dette nette :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone €	70%	57%	68%	59%
Zone \$	16%	18%	17%	18%
Zone £	3%	7%	4%	7%
Autres devises	11%	18%	11%	16%
Total	100%	100%	100%	100%

Dérivés de change

Les dérivés détenus en couverture du risque de change sont présentés ci-après.

Dérivés de change	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Couverture de juste valeur	0,9	273,9	(2,7)	124,6
Couverture des flux de trésorerie	(0,3)	15,2	0,0	20,2
Couverture d'investissement net	11,0	618,0	39,4	203,1
Dérivés non qualifiés de couverture	(8,5)	616,0	29,6	248,5
Total	3,1	1 523,1	66,3	596,4

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à la couverture de flux d'exploitation futurs de devises.

Les instruments dérivés de couverture d'investissement net sont essentiellement des swaps de change.

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IAS 39, être qualifiés de couverture comptable. Ces contrats couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi-intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

14.1.4.2 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

L'exposition de Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IAS 39.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en Euros, en dollars US et en GBP qui représentent 82 % de l'endettement net au 31 décembre 2009.

La ventilation par type de taux de la dette brute, de la dette nette et des prêts aux sociétés affiliées, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Instruments financiers par type de taux

Dette brute :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	43%	52%	61%	57%
Fixe	57%	48%	39%	43%
Total	100%	100%	100%	100%

Dette nette :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	7%	22%	50%	45%
Fixe	93%	78%	50%	55%
Total	100%	100%	100%	100%

Prêts aux sociétés affiliées: (valeurs brutes)

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	82%	82%	36%	36%
Fixe	18%	18%	64%	64%
Total	100%	100%	100%	100%

Dérivés de taux d'intérêt

Les dérivés détenus en couverture du risque de taux d'intérêt sont présentés ci-après.

Dérivés de taux	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Couverture de juste valeur	15,1	2 539,9	20,3	769,2
Couverture des flux de trésorerie	(42,2)	1 019,3	(31,8)	893,8
Dérivés non qualifiés de couverture	(16,7)	318,9	(16,2)	207,5
Total	(43,8)	3 878,1	(27,7)	1 870,5

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Les couvertures de juste valeur sur instruments de taux correspondent essentiellement à des opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de dettes à taux variables.

Les instruments non qualifiés de couverture correspondent à des instruments qui ne peuvent, de par leur nature propre, celle de leur adossement ou parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IAS39, être qualifiés de couverture comptable, bien qu'ils couvrent économiquement des emprunts.

14.1.4.3 Impacts spécifiques des couvertures du risque de change et de taux d'intérêt

Couverture de juste valeur :

Au 31 décembre 2009 l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat est de +7,3 millions d'euros.

Couverture des flux de trésorerie :

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur de marché des dérivés par date de maturité
N+1	(24,0)
N+2	(9,9)
N+3	(4,9)
N+4	(1,3)
N+5	(1,1)
> 5ans	(1,3)
Total	(42,5)

Au 31 décembre 2009, le montant des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres part du groupe sur la période est de -19,9 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés mises en équivalence).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie est de +0,4 millions d'euros.

Couverture d'investissement net :

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net représente un gain de +6,9 millions d'euros.

14.1.4.4 Analyse de sensibilité : instruments de change et de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation de la dette à la date de clôture (y compris instruments financiers dérivés).

Pour **le risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de +/- 10% par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat :

Une variation des cours de change des devises contre Euro n'a d'impact en résultat que sur les passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces passifs n'ont pas été qualifiés de couvertures d'investissements nets. Une variation uniforme de +/- 10% des devises contre Euro génèrerait un gain ou une perte de 1,2 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres :

Pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une variation uniforme de 10% des devises contre Euro aurait un impact en capitaux propres de 95,1 millions d'euros. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couvertes.

Pour **le risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une hausse des taux de +/-1% par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat :

Une augmentation de 1 point des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette à taux variable et les jambes à taux variable des dérivés, aurait un impact défavorable sur les charges nettes d'intérêts de -6,9 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres :

Une augmentation uniforme de 1 point de l'ensemble des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) aurait un impact sur les capitaux propres de +32,3 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

14.1.4.5 Risque de marché sur les titres disponibles à la vente

Au 31 décembre 2009, les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 447,8 millions d'euros (se reporter à la Note 13.1.1).

Une baisse de 10% de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable d'environ -9,3 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe. La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées

du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la direction générale.

14.2 GESTION DES RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS SUR MATIERES PREMIERES

14.2.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux (cash flow hedges) sur les carburants et l'électricité telles que définies par IAS 39, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en net. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

14.2.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2009 et 2008 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux	4,1	-	16,7	-	-	-	51,4	-
TOTAL	4,1	0,0	16,7	0,0	0,0	0,0	51,4	0,0

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux se détaille comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
ELECTRICITE	4,1	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	4,1	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards/futures	-	-	-	-	-	-	-	-
PETROLE	-	-	16,7	-	-	-	51,4	-
Swaps	-	-	16,7	-	-	-	51,4	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards/futures	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4,1	0,0	16,7	0,0	0,0	0,0	51,4	0,0

NOTE 15 - CAPITAUX PROPRES

15.1 CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		
	Total	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	Auto contrôle
Au 31 décembre 2007	489 699 060	0	489 699 060	1 958,6	4 198,8	0,0
Emission				0,2		
Achats et ventes d'actions propres		1 350 000	-1 350 000			17,1
Au 31 décembre 2008	489 699 060	1 350 000	488 349 060	1 958,8	4 198,8	17,1
Emission						
Affectation à la réserve légale					-195,9	
Achats et ventes d'actions propres		-1 049 000	1 049 000			-12,4
Au 31 décembre 2009	489 699 060	301 000	489 398 060	1 958,8	4 002,9	4,7

Lors de sa cotation le 22 juillet 2008, le capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY était de 1 958,8 millions d'euros divisés en 489 699 060 actions (4 € par action de capital et 8,6 € par action de prime d'émission).

15.2 ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE

Un contrat de liquidité d'un an, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant initial de 40 millions d'euros a été signé avec Crédit Agricole Cheuvreux le 24 juillet 2008. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement.

Les actions d'autocontrôle représentent 301 000 actions (dont 201 000 détenues dans le cadre du contrat de liquidité et 100 000 dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites) au 31 décembre 2009 pour une valeur de 4,7 millions d'euros contre 1 350 000 actions au 31 décembre 2008 pour une valeur de 17,1M€.

15.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LES PRIMES ET RESERVES CONSOLIDEES

Les primes et réserves consolidées (y compris le résultat de l'exercice) (2 010 millions d'euros au 31 décembre 2009) intègrent la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. En application des dispositions légales françaises, 5% du résultat net des sociétés françaises doit être affecté à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10% du capital social. Par décision du Conseil d'Administration de mars 2009, la réserve légale a été intégralement dotée par prélèvement sur la prime d'émission pour 195,9 millions d'euros. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

15.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de verser un dividende unitaire de 1,30 euro par action, soit un montant total de 636,6 millions d'euros. Un acompte de 0,65 euro par action sur ce dividende avait été versé le 2 juin 2009.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, net de l'acompte versé, sera mis en paiement au cours du 1^{er} semestre 2010, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2009 ; les états financiers à fin 2009 étant présentés avant affectation.

15.5 TOTAL DES GAINS ET PERTES RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2007	Variation	31 déc. 2008	Variation	31 déc. 2009
Titres disponibles à la vente	367,4	(320,7)	46,7	(44,4)	2,3
Couverture d'investissement net	12,5	22,3	34,8	5,7	40,5
Couverture de flux de trésorerie (hors matière première)	7,7	(35,3)	(27,6)	(7,1)	(34,7)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	3,0	(54,6)	(51,6)	35,4	(16,2)
Ecart actuariels	25,5	(115,7)	(90,2)	(1,9)	(92,1)
Impôts différés	(97,0)	113,3	16,3	25,7	42,0
Quote-part des entreprises associées, net d'impôt	0,1	(0,1)	0,0	(9,4)	(9,4)
Ecart de conversion sur éléments ci-dessus	93,2	72,5	165,7	(17,9)	147,8
Sous-total	412,4	(318,3)	94,1	(13,9)	80,2
Ecart de conversion sur autres éléments	(186,9)	(111,8)	(298,7)	5,9	(292,8)
Total	225,5	(430,1)	(204,6)	(8,0)	(212,6)

15.6 GESTION DU CAPITAL

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

NOTE 16 - PROVISIONS

Au 31 décembre 2009:

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2008	Dotations	Reprises pour utili- sation	Reprises pour excé- dent	Vari- ation de péri- mètre	Varia- tion liée à la désac- tualisi- sation (1)	Ecarts de change (2)	Autres	31 déc. 2009
Retraites et autres avantages du personnel	428,9	16,9	(22,6)	0,0	(5,2)	17,1	(3,3)	11,0	442,8
Risques sectoriels	102,3	17,0	(24,5)	(2,3)	20,4	0,0	0,1	(8,0)	105,0
Garantie	34,5	7,0	(2,6)	(1,0)	6,5	0,0	(0,5)	(2,5)	41,4
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	125,0	60,9	(48,9)	(0,5)	0,1	0,0	0,3	(4,2)	132,7
Reconstitution de sites	485,3	32,4	(37,6)	(0,6)	0,0	(1,9)	12,9	0,0	490,5
Restructurations	19,7	31,2	(15,7)	(1,2)	0,1	0,0	0,0	0,5	34,6
Autres risques	132,3	59,1	(47,3)	(1,8)	0,1	0,1	1,7	(2,2)	142,0
Total provisions	1 328,0	224,5	(199,2)	(7,4)	22,0	15,3	11,2	(5,4)	1 389,0

- (1) Pour les retraites et autres avantages du personnel, le montant présenté correspond à la charge d'intérêts sur les obligations de retraite, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture.
- (2) Les effets de change au 31 décembre 2009 s'élèvent à 11,2 millions d'euros et sont principalement générés par les filiales anglaises et australiennes.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat pour l'année 2009:

<i>En millions d'euros</i>	Dotations Nettes
Résultat des activités ordinaires	(3,7)
Autres produits et charges financiers	15,3
Impôts	21,6
Total	33,2

16.1 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Se reporter à la Note 17.

16.2 RISQUES SECTORIELS

Ce poste comprend principalement les provisions pour risques couvrant les procédures judiciaires relatives aux contrats argentins, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

16.3 RISQUES FISCAUX, AUTRES LITIGES ET RECLAMATIONS

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

16.4 RECONSTITUTION DE SITES

La Directive Européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans au sein de l'Union Européenne après la fermeture du site) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée au bilan en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- La construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- L'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- Le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats ;

- Le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- Les coûts de traitement des lixiviats ;
- Les dépenses liés à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer au bilan de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

16.5 AUTRES RISQUES

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires.

NOTE 17 - RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

17.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX REGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et de pré-retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature,...), ainsi que d'autres avantages long-terme (médailles du travail et autres primes d'ancienneté...).

En France, des indemnités de départ en retraite sont versées aux salariés, dont le montant, fixé par la convention collective applicable, est défini par un nombre de mois de salaire qui dépend de l'ancienneté acquise lors du départ. Certaines filiales françaises proposent en outre des régimes de retraite complémentaire à prestations ou à contributions définies. Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés du Groupe aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Espagne.

Les régimes de retraite à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement pré-financés par des contributions de l'employeur versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Etats-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés. En dehors des Etats-Unis, les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages long-terme ne font généralement l'objet d'aucun préfinancement.

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas au Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes les sociétés affiliées, qui s'applique à la masse salariale. Le Groupe comptabilise ces régimes multi-employeurs comme des régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

17.2 PLANS A PRESTATIONS DEFINIES

Conformément aux dispositions d'IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme résulte de la différence entre la dette actuarielle (engagement brut), la juste valeur des actifs de couverture et le coût éventuel des services antérieurs non comptabilisés. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dans l'état de situation financière.

17.2.1. Rapprochement des provisions dans l'état de situation financière.

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés et des actifs constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Actif	Passif	Total
Solde comptabilisé au 31 décembre 2007	17,3	(324,8)	(307,5)
Différence de change	(0,1)	(3,9)	(4,0)
Pertes et gains actuariels (a)	1,3	(117,1)	(115,8)
Complément de provision IFRIC 14 (b)	0,0	(6,3)	(6,3)
Effet de périmètre et divers	(15,8)	12,2	(3,6)
Charge de l'exercice (c)	(0,3)	(26,0)	(26,3)
Cotisations	0,1	37,1	37,2
Solde comptabilisé au 31 décembre 2008	2,5	(428,8)	(426,3)
Différence de change	1,3	1,3	2,6
Pertes et gains actuariels (a)	11,6	(21,6)	(10,0)
Complément de provision IFRIC 14 (b)	(0,1)	5,2	5,1
Effet de périmètre et divers	(8,2)	15,1	6,9
Charge de l'exercice (c)	(2,0)	(44,6)	(46,6)
Cotisations	3,7	30,6	34,3
Solde comptabilisé au 31 décembre 2009	8,8	(442,8)	(434,0)

(a) *Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi*

(b) *Complément de provision converti au taux de change moyen de la période.*

(c) *Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).*

17.2.2. Evolution du montant des engagements.

Les montants des engagements du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont les suivants:

En millions d'euros	31 décembre 2009				31 décembre 2008				
	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total	
A - Variation de la dette actuarielle									
Dette actuarielle début de période	(730,9)	(170,5)	(14,7)	(916,1)	(756,1)	(147,5)	(14,5)	(918,1)	
Coût normal	(22,5)	(5,3)	(0,9)	(28,7)	(23,7)	(5,2)	(0,9)	(29,8)	
Intérêt sur la dette actuarielle	(39,8)	(8,6)	(0,8)	(49,2)	(40,6)	(8,8)	(0,7)	(50,1)	
Cotisations versées	(2,4)	0,0	0,0	(2,4)	(1,8)	0,0	0,0	(1,8)	
Modification de régime	(2,8)	(1,8)	(0,1)	(4,7)	(4,5)	0,0	(0,2)	(4,7)	
Acquisitions/Cessions de filiales (1)	18,6	0,0	0,0	18,6	(2,0)	0,0	0,0	(2,0)	
Réductions/Cessions de régimes	2,9	0,0	0,3	3,2	24,0	0,1	0,0	24,1	
Événements exceptionnels	(0,3)	0,0	(0,5)	(0,8)	(0,5)	(0,1)	0,0	(0,6)	
Pertes et gains actuariels	(43,9)	12,0	(0,3)	(32,2)	8,9	(8,3)	0,4	1,0	
Prestations payées	34,0	6,1	1,2	41,3	36,0	5,6	1,2	42,8	
Autres	7,2	2,5	0,0	9,7	29,4	(6,3)	0,0	23,1	
Dette actuarielle fin de période	A	(779,9)	(165,6)	(15,8)	(961,3)	(730,9)	(170,5)	(14,7)	(916,1)
B - Variation des actifs de couverture									
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	470,5	31,0	0,0	501,5	583,8	38,1	0,0	621,9	
Rendement attendu des actifs de couverture	29,8	2,4	0,0	32,2	35,2	2,8	0,0	38,0	
Cotisations perçues	29,1	6,4	1,2	36,7	32,5	5,7	1,2	39,4	
Acquisitions/Cessions de filiales (1)	(12,6)	0,0	0,0	(12,6)	0,1	0,0	0,0	0,1	
Réductions/Cessions de régimes	(2,3)	0,0	0,0	(2,3)	(9,1)	(0,0)	0,0	(9,1)	
Pertes et gains actuariels	19,5	2,4	0,0	21,9	(104,9)	(11,5)	0,0	(116,4)	
Prestations payées	(34,0)	(6,2)	(1,2)	(41,4)	(36,0)	(5,6)	(1,2)	(42,8)	
Autres	(4,6)	(1,1)	0,0	(5,7)	(31,1)	1,5	0,0	(29,6)	
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	B	495,4	34,9	0,0	530,3	470,5	31,0	0,0	501,5
C - Couverture financière									
Engagements nets de retraites	A+B	(284,5)	(130,7)	(15,8)	(431,0)	(260,4)	(139,5)	(14,7)	(414,6)
Coûts des services passés non constatés	9,1	(11,0)	0,0	(1,9)	7,7	(14,1)	0,0	(6,4)	
Plafonnement d'actifs (IAS 19 sec. 58B)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Complément de provision (IFRIC 14)	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)	(5,3)	0,0	0,0	(5,3)	
Total passif		(285,3)	(141,7)	(15,8)	(442,8)	(260,5)	(153,6)	(14,7)	(428,8)
Total actif		8,8	0,0	0,0	8,8	2,5	0,0	0,0	2,5

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

(1) Les cessions en 2009 correspondent principalement à LondonWaste, filiale de Sita au Royaume-Uni.

17.2.3. Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres.

Les écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres, part du groupe et part des intérêts minoritaires, s'élevaient à -91.4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre -90.5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

En millions d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Solde d'ouverture	(90,5)	29,5
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année (1)	(4,8)	(120,0)
Effets de périmètre	3,9	0,0
Solde de clôture	(91,4)	(90,5)

(1) y compris complément et reprise de provision IFRIC 14

Les écarts actuariels sont présentés ici hors écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état du résultat global.

17.2.4 Composante de la charge de la période

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés sur l'exercice se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2009	Exercice 2008
Coûts des services rendus de la période	(28,7)	(29,8)
Intérêts sur actualisation	(49,2)	(50,1)
Rendement attendu des actifs de couverture	32,2	38,0
Profits ou pertes actuariels	(0,3)	0,4
Coûts des services passés	(0,2)	0,3
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes	0,7	15,0 (a)
Evénements exceptionnels	(1,1)	(0,1)
Total	(46,6)	(26,3)
Dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	(29,6)	(14,2)
Dont comptabilisés en résultat financier	(17,0)	(12,1)

(a) La charge anormalement basse de l'exercice 2008 s'explique par une reprise de provision résultant de l'externalisation d'un des régimes de retraite du groupe en France.

17.2.5 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se résument ainsi :

- maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires;
- et, dans un cadre de risque maîtrisé, atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone euro et hors zone euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(638,9)	335,6	3,1	(1,1)	(301,3)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(186,3)	194,7	0,0	0,0	8,4
Plans non fondés	(136,1)	0,0	(5,0)	0,0	(141,1)
Total 31 décembre 2009	(961,3)	530,3	(1,9)	(1,1)	(434,0)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(827,3)	483,8	(6,9)	(5,3)	(355,7)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(15,5)	17,7	0,2	0,0	2,4
Plans non fondés	(73,3)	0,0	0,3	0,0	(73,0)
Total 31 décembre 2008	(916,1)	501,5	(6,4)	(5,3)	(426,3)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	2009	2008
Placements actions	38%	33%
Placements obligations	54%	41%
Immobilier	1%	1%
Autres (y compris monétaires)	7%	25%
Total	100%	100%

17.2.6 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation des engagements	5,2%	5,7%	4,9%	5,6%	4,8%	5,3%	5,1%	5,7%
Taux d'augmentation des salaires	3,6%	3,6%	3,9%	3,9%	3,5%	4,2%	3,6%	3,7%
Rendements attendus des actifs de couverture	6,5%	7,0%	7,8%	7,9%	-	-	6,6%	7,0%
Durée résiduelle de service	14 ans	12 ans	15 ans	13 ans	13 ans	15 ans	14 ans	12 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

17.2.6.1. Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à l'échéance probable du régime.

Les taux utilisés pour les zones EUR, USD correspondent à des taux 10, 15, 20 ans sur des composites AA dont la source est Bloomberg. Pour le Royaume-Uni, les taux utilisés sont extrapolés à partir de l'indice iBoxx 15 ans sur des composites AA.

17.2.6.2. Taux de rendement attendu des actifs

Pour le calcul du taux de rendement attendu des actifs, le portefeuille d'actifs est éclaté en sous-ensembles homogènes, par grandes classes d'actifs et zones géographiques, sur la base de la

composition des indices de références et des volumes présents dans chacun des fonds au 31 décembre de l'exercice précédent. A chaque sous-ensemble est appliquée une prévision de rendement pour l'exercice, fournie publiquement par un tiers; une performance globale en valeur absolue est alors reconstituée et rapportée à la valeur du portefeuille de début d'exercice. Les taux de rendement attendus sur les actifs sont déterminés en fonction des conditions de marché et se construisent à partir d'une prime de risque, définie par rapport au taux de rendement réputé sans risque des emprunts d'Etat, par grandes classes d'actifs et zones géographiques.

17.2.6.3. Autres hypothèses

Les hypothèses d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) sont de 4.6% pour 2010, 4.3% pour 2011 et 4.0% pour 2012. Ces hypothèses sont utilisées pour l'évaluation des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Concernant les soins médicaux, une variation d'un point des taux de croissance aurait les impacts suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Effet sur les charges	2,4	(1,9)
Effet sur les autres avantages postérieurs à l'emploi	23,7	(20,4)

17.2.6.4. Ajustements d'expérience

Les ajustements d'expérience représentent l'impact de la différence entre les hypothèses actuarielles précédemment utilisées et la réalité. Leur part dans les écarts actuariels est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle (a)	(779,9)	(181,4)	(730,9)	(185,2)	(756,1)	(162,0)	(818,0)	(176,5)
Juste valeur des actifs de couverture	495,4	34,9	470,5	31,0	583,8	38,1	587,5	37,8
Surplus/déficit	(284,5)	(146,5)	(260,4)	(154,2)	(172,3)	(123,9)	(230,5)	(138,7)
Ajustements d'expérience sur dette actuarielle (b)	(14,4)	(3,1)	(0,5)	(1,4)	10,2	8,7	0,1	3,0
Ajustements d'expérience sur actifs de couverture (b)	19,5	2,4	(104,9)	(11,5)	2,8	1,3	7,5	0,6
<i>En % de la dette actuarielle (b/a)</i>	-1%	0%	14%	7%	-2%	-6%	-1%	-2%

17.2.7 Répartition géographique des engagements

En 2009, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Zone Euro		Royaume-Uni		Etats-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets (a)	(169,1)	(71,6)	(15,6)	-	(65,7)	(39,2)	(34,1)	(35,7)
Taux d'actualisation des engagements	4,9%	4,6%	5,7%	-	6,1%	6,2%	3,2%	2,8%
Taux d'augmentation des salaires	3,6%	4,3%	4,6%	-	3,1%	3,1%	3,0%	4,9%
Rendements attendus des actifs de couverture	5,6%	6,6%	6,6%	-	8,5%	8,5%	6,8%	3,7%
Durée résiduelle de service	14 ans	12 ans	10 ans	-	13 ans	15 ans	12 ans	14 ans

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

17.2.8 Versements attendus en 2010

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2010 des cotisations de l'ordre de 34,2 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

17.3 PLANS À COTISATIONS DÉFINIES

Courant 2009, le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a comptabilisé une charge de 47,0 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

NOTE 18 - CONTRATS DE CONSTRUCTION

Les agrégats «montants dus par les clients au titre des contrats de construction» et «montants dus aux clients au titre des contrats de construction» sont présentés respectivement sur les lignes de l'état de situation financière «clients et autres débiteurs» et «fournisseurs et autres créanciers».

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-09	31-déc-08
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	113,8	128,4
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	200,4	173,5
Position nette	(86,6)	(45,1)

Pour les contrats en cours à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-09	31-déc-08
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	3 422,5	2 951,3
Avances reçues	96,2	168,0

Les passifs éventuels liés aux contrats de construction sont non significatifs.

NOTE 19 - CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location-financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Les principaux contrats de location-financement conclus par le Groupe concernent les usines d'incinération de Novergie.

Le rapprochement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2009		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2008	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Au cours de la 1ère année	60,7	59,2	66,4	63,6
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	218,2	199,6	210,6	181,5
Au-delà de la 5ème année	259,8	185,5	301,1	190,2
Total paiements futurs minimaux	538,7	444,3	578,1	435,3

NOTE 20 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2009 et 2008 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-09	31-déc-08
Loyers minimaux	(238,5)	(261,4)
Loyers conditionnels	(26,2)	(26,6)
Revenus de sous-location	0,0	4,2
Charges de sous-location	(2,9)	(3,9)
Autres charges locatives	(7,6)	(9,3)
Total	(275,2)	(297,0)

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-09	31-déc-08
Au cours de la 1ère année	115,5	120,2
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	258,1	196,1
Au-delà de la 5ème année	225,9	130,3
Total	599,5	446,6

La variation à la hausse par rapport à 2008 s'explique principalement par le bail de la tour CB21. Cette tour, située dans le quartier de La Défense, accueillera d'ici à fin 2010 les personnels des sièges des sociétés SUEZ ENVIRONNEMENT, Lyonnaise des Eaux, Sita France, Degrémont et OIS.

NOTE 21 - CONTRATS DE CONCESSION

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir, – publiée en mai 2001 traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux Etats financiers.

L'interprétation IFRIC 12 publiée en novembre 2006 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession répondant à certains critères pour lesquels il est estimé que le concédant contrôle l'infrastructure (se reporter à la Note 1.5.6).

Comme précisé dans SIC 29 un accord de concession de services implique généralement le transfert par le concédant au concessionnaire, pour toute la durée de la concession :

- (a) du droit d'offrir des services permettant au public d'avoir accès à des prestations économiques et sociales majeures, et
- (b) dans certains cas, du droit d'utiliser des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et/ou des actifs financiers spécifiés,

en échange de l'engagement pris par le concessionnaire :

- (c) d'offrir les services conformément à certains termes et conditions pendant la durée de la concession, et
- (d) s'il y a lieu, de restituer, en fin de concession, les droits reçus au début de la concession et/ou acquis pendant la durée de la concession.

La caractéristique commune à tous les accords de concession de services est le fait que le concessionnaire à la fois reçoit un droit et contracte une obligation d'offrir des services publics.

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, des traitements de déchets.

Ces contrats de concession comprennent des dispositions sur les droits et obligations concernant les infrastructures et les droits et obligations afférant au service public en particulier l'obligation de permettre l'accès au service public aux usagers, obligation qui dans certains contrats peut faire l'objet d'un calendrier. La durée des contrats de concession varie entre 12 et 50 ans en fonction principalement de l'importance des investissements à la charge du concessionnaire.

En contrepartie de ces obligations, le Groupe dispose du droit de facturer le service rendu soit à la collectivité concédante (activités d'incinération et BOT d'assainissement essentiellement) soit aux usagers. Ce droit se matérialise, soit par un actif incorporel, soit par une créance, soit par un actif corporel selon le modèle comptable applicable (se reporter à la Note 1.5.6).

Le modèle corporel est utilisé quand le concédant ne contrôle pas l'infrastructure comme par exemple, les contrats de concession de distribution d'eau aux Etats-Unis qui ne prévoient pas l'obligation de retour au concédant des infrastructures qui restent en fin de contrat la propriété du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Il existe également une obligation générale de remise en bon état en fin de contrat des infrastructures du domaine concédé. Cette obligation se traduit le cas échéant (se reporter à la Note 1.5.6) par la constitution d'un passif de renouvellement (se reporter à la Note 13.2.3).

Le tarif auquel le service est facturé est généralement fixé et indexé pour toute la durée du contrat. Des clauses de révisions périodiques (généralement quinquennales) sont néanmoins prévues en cas de modification des conditions économiques initialement prévues au moment de la signature des contrats.

NOTE 22 - FLUX DE TRESORERIE

22.1 RAPPROCHEMENT AVEC LA CHARGE D'IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Flux d'impôt (Impôt)	
	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Impact au compte de résultat	(128,8)	(92,7)
Eléments non cash :		
- provisions pour impôt	21,6	13,8
- impôt différé	(103,4)	(50,9)
- variation des dettes fiscales (a)	94,2	(74,5)
- autres	1,5	(0,5)
Impact au tableau des flux (impôt décaissé)	(114,9)	(204,8)

(a) Il s'agit essentiellement du remboursement en février 2009 par l'Administration Fiscale des acomptes d'IS payés par les filiales en 2008 dans le cadre de l'ancien groupe d'intégration fiscale Suez.

22.2 RAPPROCHEMENT AVEC LE RESULTAT FINANCIER AU COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Flux financiers (résultat financier)	
	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Impact au compte de résultat	(260,0)	(329,8)
Variation du coût amorti	105,1	0,0
Effet change et évolution de MtM	(8,5)	16,8
Désactualisation des provisions LT	25,2	43,0
Autres	(7,3)	(4,2)
Impact au tableau des flux	(145,6)	(274,2)

NOTE 23 - PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

	Note	(Charge) de la période	
		31 déc. 2009	31 déc. 2008
Plans de stock-options	23.1	(14,0)	(14,8)
Augmentation de capital réservée aux salariés	23.3	-	-
Share Appreciation Rights (a)	23.3	(1,3)	(2,0)
Plans d'attribution d'actions gratuites/de performance	23.2	(38,0)	(32,9)
Prime exceptionnelle (b)	23.4	(3,3)	(3,2)
		(56,6)	(52,9)

(a) Share appreciation rights émis dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés, dans certains pays, hors warrants.

(b) La prime exceptionnelle est incluse dans l'EBITDA

23.1 PLANS DE STOCK OPTIONS

23.1.1 Plans 2009

Le Conseil d'Administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a décidé pour la première fois, conformément à la décision de l'Assemblée générale du 26 mai 2009, la mise en œuvre d'un plan d'options d'achat, dont l'objectif principal est d'associer les cadres dirigeants et supérieurs, ainsi que des cadres à haut potentiel, au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire. Ce plan contribuera également à la fidélisation des équipes managériales.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2009 a ainsi décidé d'attribuer 3 464 440 options d'achat à 984 bénéficiaires au prix d'exercice de 15,49 euros. L'exercice de ces options est soumis à des critères de performance, selon les modalités ci-dessous :

- pour les membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif :
 - o 35% des options attribuées sont soumises à une condition de marché portant sur la performance relative du cours de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY par rapport à la performance moyenne des indices CAC 40 et Eurostoxx Utilities sur la période du 17 décembre 2009 au 16 décembre 2013.
 - o 35% des options sont soumises à une condition additionnelle portant sur le résultat net récurrent du groupe cumulé entre 2009 et 2012 inclus.
- pour les autres attributaires, la levée de 50% de ces options est soumise à la seule condition relative au cours de l'action présentée ci-dessus.

Le Directeur Général a renoncé à l'attribution d'options d'achat SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY pour 2009.

Par ailleurs, dans le prolongement des plans décrits ci-dessous et compte tenu des liens actionnariaux entre GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, le Conseil d'Administration de GDF SUEZ a décidé le 10 novembre 2009 d'attribuer 399 784 options d'achat d'actions à des salariés du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY au prix d'exercice de 29,44 euros. Environ un tiers de ces options sont assorties de la condition de performance suivante : leur exercice sera possible si, à

l'issue de la fin de la période d'indisponibilité, le cours de l'action GDF SUEZ est supérieur ou égal au prix de levée, celui-ci étant ajusté pour refléter l'évolution de l'indice Eurostoxx Utilities sur la période du lundi 9 novembre 2009 au vendredi 8 novembre 2013 inclus..

Le Directeur Général a également renoncé à l'attribution d'options d'achat GDF SUEZ pour 2009.

23.1.2. Historique des plans en vigueur

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2008	Levées**	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2009	Date d'expiration	Durée de vie restante
17/12/2009	26/05/2009	17/12/2013	15,49	0	0	3 464 440	0	3 464 440	16/12/2017	8,0
Total				0	0	3 464 440	0	3 464 440		

** dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY au cours de l'année 2009 s'élève à 13,30 euros.

Plans SUEZ et GDF SUEZ

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice ajusté	Solde à lever au 31/12/2008	Levées**	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2009	Date d'expiration	Durée de vie restante
19/11/2003	* 04/05/2001	19/11/2007	12,39	888 524	121 609	0	3 659	763 256	18/11/2011	1,9
17/11/2004	* 27/04/2004	17/11/2008	16,84	2 556 656	286 490	0	4 854	2 265 312	16/11/2012	2,9
09/12/2005	* 27/04/2004	09/12/2009	22,79	1 984 500	65 949	0	20 784	1 897 767	09/12/2013	3,9
17/01/2007	27/04/2004	16/01/2011	36,62	1 676 335	0	0	23 526	1 652 809	16/01/2015	5,0
14/11/2007	04/05/2007	13/11/2011	41,78	1 325 249	0	0	18 529	1 306 720	13/11/2015	5,9
12/11/2008	16/07/2008	12/11/2012	32,74	1 081 720	0	0	15 120	1 066 600	11/11/2016	6,9
10/11/2009	04/05/2009	10/11/2013	29,44	0	0	399 784	0	399 784	09/11/2017	7,9
Total				9 512 984	474 048	399 784	86 472	9 352 248		

* plans exerçables

** dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Les dispositifs relatifs aux différents plans antérieurs à 2009 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Conformément au règlement initial des plans et à la décision du Conseil d'Administration de SUEZ du 18 octobre 2006, les objectifs figurant dans les conditions de performance liées aux plans de stock options SUEZ antérieurs à la fusion de SUEZ avec Gaz de France ont été minorés en appliquant un coefficient de 0,80 en 2008.

Le cours moyen de l'action GDF SUEZ au cours de l'année 2009 s'élève à 28,09 euros

23.1.3. Juste valeur des options attribuées

La juste valeur des options attribuées en 2009 sans condition de performance a été évaluée à l'aide d'un modèle binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- pour GDF SUEZ :
 - o une volatilité de 32,41%

- un taux sans risque de 3,13%
- un dividende annuel normatif de 1,6 €
- pour SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY :
 - une volatilité de 29,20%
 - un taux sans risque de 2,93%
 - un dividende annuel normatif de 0,65€

La volatilité de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a été déterminée à partir de la volatilité historique d'entités comparables dans une période comparable, conformément aux dispositions de la norme IFRS 2. La volatilité de l'action GDF SUEZ correspond à la moyenne glissante des volatilités sur la durée d'existence du plan.

La juste valeur des options sans condition de performance de marché ainsi déterminée s'élève à :

- 6,27 € pour les options GDF SUEZ
- 3,74 € pour les options SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

La juste valeur des options attribuées en 2009 avec une condition de performance de marché a été évaluée selon le modèle de Monte Carlo. Outre les hypothèses précédentes, des hypothèses spécifiques à la condition de marché ont été utilisées :

- pour GDF SUEZ
 - Corrélation entre le titre GDF SUEZ et l'indice Eurostoxx Utilities : 77,3%
 - Volatilité de l'indice Eurostoxx Utilities : 18,7%
- pour SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
 - Corrélation entre le titre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et l'indice Eurostoxx Utilities : 52,9%
 - Corrélation entre le titre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et l'indice CAC 40 : 51,6%
 - Corrélation entre l'indice CAC 40 et l'indice Eurostoxx Utilities : 83,4%
 - Volatilité de l'indice Eurostoxx Utilities : 18,7%
 - Volatilité de l'indice CAC 40 : 21,4%

La juste valeur des options avec condition de performance de marché ainsi déterminée s'élève à :

- 5,41 € pour les options GDF SUEZ
- 2,81 € pour les options SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

23.1.4 Impacts comptables

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans est la suivante, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5% :

<i>En millions d'euros</i>		(Charge) de la période	
		31 déc. 2009	31 déc. 2008
Plan SUEZ	17/11/2004	0,0	(2,6)
Plan SUEZ	09/12/2005	(3,0)	(3,2)
Plan SUEZ	17/01/2007	(4,5)	(4,5)
Plan SUEZ	14/11/2007	(4,2)	(4,2)
Plan GDF SUEZ	12/11/2008	(2,1)	(0,3)
Plan GDF SUEZ	10/11/2009	(0,1)	0,0
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	17/12/2009	(0,1)	0,0
TOTAL		(14,0)	(14,8)

Les ajustements des droits des bénéficiaires consécutifs à la fusion entre SUEZ et Gaz de France sont sans impact sur la charge de la période.

23.1.5 Plans de Share Appreciations Rights (SAR)

Dans le cadre de la procédure de retrait de la cote de SUEZ aux Etats-Unis, l'attribution de stock-options aux salariés des sociétés américaines du Groupe a été remplacée dès 2007 par un dispositif de Share Appreciation Rights, qui donne droit au versement en espèces d'un montant égal au gain d'une levée d'options avec vente immédiate. Ces attributions de SAR aux salariés américains ont un impact non significatif dans les comptes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY.

23.2. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Les dispositifs relatifs aux différents plans antérieurs à 2009 sont décrits dans les Documents de Référence précédents de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY.

23.2.1. Attributions en 2009

23.2.1.1. Accord d'intéressement de portée mondiale

Un accord d'intéressement financier de portée mondiale a été mis en place en 2007 au sein de l'ex-groupe SUEZ, afin d'associer tous les salariés aux performances du Groupe. Chaque salarié s'est ainsi vu attribuer, sous réserve de la réalisation de certaines conditions, des actions gratuites en 2007 et 2008. L'accord ayant été conclu pour une durée de trois ans, le Conseil d'Administration de GDF SUEZ du 8 juillet 2009 a décidé l'attribution sous conditions d'actions gratuites pour l'année 2009. Pour cette année, les salariés du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY ont bénéficié de dispositions particulières. En application de l'accord de 2007, ils se sont vu attribuer 30 actions gratuites SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY par le Conseil d'Administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY du 25 juin 2009 et 8 actions GDF SUEZ par le Conseil d'Administration de ce groupe du 8 juillet 2009. Environ 68 000 collaborateurs du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY sont concernés.

Les membres du Comité de Direction ont renoncé à cette attribution.

23.2.1.2. Actions de performance

Le Conseil d'Administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY du 17 décembre 2009 a octroyé 145 052 actions de performance à 1070 bénéficiaires, avec une période d'acquisition des droits de deux ans ou quatre ans selon les pays. L'attribution de ces actions de performance est soumise à :

- une condition de présence (à l'exception des cas de retraite, décès, invalidité) ;
- une condition de performance établie sur l'EBITDA du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2009 a également attribué 28 800 actions de performance au Directeur Général. Elles sont soumises aux mêmes conditions que celles s'appliquant aux options d'achat attribuées au Comité de Direction (voir 23.1.1.)

Par ailleurs, dans le prolongement des plans passés et compte tenu des relations actionnariales entre GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY, le Conseil d'Administration de GDF SUEZ du 10 novembre 2009 a octroyé 146 656 actions de performance aux salariés du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY, avec une période d'acquisition des droits de deux ans ou quatre ans selon les pays. L'attribution de ces actions de performance est soumise à :

- une condition de présence (à l'exception des cas de retraite, décès, invalidité) ;
- une condition de performance établie sur l'EBITDA du groupe GDF SUEZ

23.2.2. Historique des plans en vigueur

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur unitaire
Juin 2009	2 040 810	9,6 *
Décembre 2009	173 852 **	12,3 *

* juste valeur moyenne pondérée

** dont 28 800 attribuées au Directeur Général

Plans SUEZ et GDF SUEZ	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur unitaire
Février 2007	334 156	36,0
Juillet 2007	838 684	37,8 *
Août 2007	46 056	32,1
Novembre 2007	396 042	42,4
Juin 2008	928 725	39,0 *
Juin 2008	24 740	37,8
Novembre 2008	357 034	28,5 *
Juillet 2009	544 216	19,7 *
Novembre 2009	146 656	24,8 *

* juste valeur moyenne pondérée

23.2.3. Description du modèle d'évaluation

En application d'IFRS 2, le Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

L'évaluation est effectuée à la date d'octroi, qui correspond à la date du Conseil d'Administration approuvant le plan. La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, ajusté d'une part pour la perte de dividende attendu pendant la période d'acquisition de deux ou quatre ans et d'autre part du coût d'incessibilité attaché aux titres.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité, le coût de l'indisponibilité pour l'employé est mesuré par le biais d'une stratégie de réplcation dans laquelle l'employé vendrait l'action au terme de la restriction et emprunterait le montant nécessaire pour acheter une action libre immédiatement, en finançant l'emprunt par la vente à terme et les éventuels dividendes versés pendant la période de conservation.

La charge est enregistrée en charges de personnel, linéairement entre la date d'octroi et la date à laquelle les conditions d'attributions sont levées avec une contrepartie directe en capitaux propres. Elle sera ajustée en fonction des éventuelles révisions relatives aux hypothèses afférentes aux taux de départs effectifs intervenus au cours de la période et au respect des conditions de performance. Elle sera définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

23.2.4. Impact sur le résultat de l'exercice

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans en vigueur est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>		(Charge) de la période	
		31 déc. 2009	31 déc. 2008
Plan SUEZ	Février 2006	0,0	(0,6)
Plan SUEZ	Février 2007	(1,1)	(5,5)
Plan SUEZ	Juillet 2007	(7,8)	(11,6)
Plan SUEZ	Août 2007	(0,3)	(0,3)
Plan SUEZ	Novembre 2007	(6,8)	(6,8)
Plan SUEZ	Juin 2008	(12,8)	(7,5)
Plan SUEZ	Juin 2008	(0,3)	(0,1)
Plan GDF SUEZ	Novembre 2008	(3,5)	(0,5)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	Juin 2009	(3,4)	0,0
Plan GDF SUEZ	Juillet 2009	(1,8)	0,0
Plan GDF SUEZ	Novembre 2009	(0,2)	0,0
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	Décembre 2009	0,0	0,0
TOTAL		(38,0)	(32,9)

23.3 AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2009.

Les salariés ont pu souscrire en 2004, 2005 et 2007 aux plans d'augmentation de capital du Groupe SUEZ qui leurs ont été réservés au sein des plans d'épargne entreprise. Ces souscriptions se font au moyen des formules suivantes :

- Spring Classique : cette formule permet aux salariés de souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, des actions à un prix décoté par rapport au cours de bourse ;
- Spring Multiple : cette formule permet aux salariés de souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, un nombre d'actions leur permettant en outre de participer, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, à la performance positive de l'action du Groupe (effet de levier).

Par ailleurs des Share Appreciation Rights (SAR) ont été attribués dans le cadre des plans du groupe SUEZ de 2004, 2005 et 2007 : ce programme à effet levier permet par l'acquisition d'un titre de bénéficier d'un multiplicateur de performance sur ce titre qui sera versé au salarié, en trésorerie, à expiration d'une période de 5 ans après sa mise en place. La dette qui en résulte à l'égard des salariés est couverte par des warrants.

L'impact comptable des SAR, s'agissant d'instruments réglés en trésorerie, consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers le salarié par contrepartie du résultat. Au 31 décembre 2009, la juste valeur de la dette relative aux attributions de 2005 et 2007 s'élève à 5,0 millions d'euros. Le plan de 2004 est venu à échéance le 23 décembre 2009. Les warrants ont été exercés pour une valeur de 6,7 millions d'euros.

La juste valeur de la dette est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes.

L'impact des SAR dans le résultat de 2009 est une charge de 1,3 millions d'euros (hors warrants).

23.4 PRIME EXCEPTIONNELLE SUEZ

En novembre 2006, le groupe SUEZ a mis en place un plan à caractère exceptionnel et temporaire, pour récompenser la fidélité des salariés et les faire participer aux succès du groupe. Au titre de ce plan, il est prévu le versement d'une prime exceptionnelle égale à la contre-valeur de 4 actions SUEZ en 2010, ainsi qu'au montant des dividendes bruts des exercices 2005 à 2009 (y compris dividendes exceptionnels éventuels). Depuis la fusion entre SUEZ et Gaz de France, le calcul se fait sur la base d'un panier composé d'une action GDF SUEZ et d'une action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Environ 71 200 salariés du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont éligibles à cette prime au 31 décembre 2009.

S'agissant d'un instrument réglé en trésorerie, l'impact comptable de cette prime consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers le salarié par contrepartie du résultat. En 2009 la charge relative à cette prime s'élève à 3,3 millions d'euros. La juste valeur de la dette au terme du plan est estimée à 11,2 millions d'euros.

NOTE 24 - TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses actionnaires (ou représentants) d'une part et d'autre part entre le Groupe et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable (co-entreprises et sociétés associées).

Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

24.1 TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ MÈRE ET LES SOCIÉTÉS LIÉES À LA MAISON MÈRE

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Transactions avec la société mère GDF SUEZ :		
Achats/Ventes de biens et services	(19,9)	(30,7)
Produits financiers		1,4
Dettes non financières	15,2	13,3
Dettes financières		
Créances non financières	1,3	1,2
Créances au coût amorti (a)	30,3	36,6
Transactions avec les sociétés liées à la société mère GDF SUEZ :		
Achats/Ventes de biens et services	(36,2)	(5,4)
Produits financiers	16,4	14,8
Charges financières	(75,4)	(128,4)
Créances non financières	30,8	36,1
Créances financières	10,9	43,5
Dettes non financières	5,1	2,2
En-cours dettes financières hors instruments financiers	1 939,2	2 935,3
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (passif)	16,7	51,4
Intérêts courus non échus	(21,6)	8,6
Trésorerie active	661,5	319,2

(a) Se reporter à la Note 2.2 - Contrat synthétique argentin

En 2009, la diminution des dettes financières envers les sociétés liées à la société mère GDF SUEZ s'explique par l'engagement du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT de rembourser sur deux ans ses emprunts court terme vis à vis de GDF SUEZ Finance, filiale de GDF SUEZ. Par ailleurs, la création d'une gestion de trésorerie centralisée au niveau de SUEZ ENVIRONNEMENT pour les sociétés Lyonnaise des Eaux et OIS, a contribué à la diminution du montant des dettes financières en question (jusqu'en 2008, cette gestion de trésorerie était traitée par GDF SUEZ Finance).

24.2 TRANSACTIONS RÉALISÉES AVEC DES CO-ENTREPRISES ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

En 2009, les transactions avec les co-entreprises et les sociétés associées sont essentiellement constituées d'échanges de prestations techniques au sein du périmètre Degrémont pour 11,7 millions d'euros contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, le Groupe a accordé un prêt de 121,5 millions d'euros à SFWD (dont 12 millions d'euros en 2009). SFWD est une société consolidée par intégration proportionnelle à 50%. La part « hors Groupe » de 60,7 millions d'euros est enregistrée à l'actif de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Au 31 décembre 2008, les transactions avec les co-entreprises et les sociétés associées sont essentiellement constituées d'échanges de prestations techniques avec Hungariavitz, SFWD et Swire Sita pour 8,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, la société Swire Sita est désormais détenue à 100% par le Groupe (voir note 2). Cette société n'est donc plus une co-entreprise.

NOTE 25 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe sont les 8 membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2009 (6 membres en fonction au 31 décembre 2008, se reporter au chapitre 14.1.3. du présent document de référence).

Leur rémunération se décompose de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Avantages à court terme	4,6	3,0
Avantages postérieurs à l'emploi *	0,4	0,1
Paievements sur base d'actions	2,7	2,0
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	7,7	5,1

*avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

L'accroissement de charges en 2009 s'explique notamment par l'élargissement du Comité de Direction à deux membres additionnels. Ils étaient tout deux déjà salariés du Groupe en 2008.

NOTE 26 - LITIGES

Les litiges et arbitrages présentés ci après sont comptabilisés en passifs ou présentés à titre d'information. En dehors des litiges présentés ci dessous à titre d'information, le groupe n'a pas identifié d'autre passifs éventuels significatifs, la probabilité de sortie de ressources dans le cadre de ses engagements étant considérée comme faible.

26.1 CONCURRENCE ET CONCENTRATIONS

En France, par une décision en date du 11 juillet 2002, le Conseil de la concurrence a considéré que l'existence de sociétés de distribution d'eau paritaires entre Veolia Eau (filiale de Veolia Environnement) et Lyonnaise des Eaux France (filiale de SUEZ ENVIRONNEMENT) entraînait une situation de position dominante collective. Le Conseil de la concurrence n'a pas assorti sa décision de sanctions à l'encontre des deux sociétés mais a demandé au ministre de l'économie d'enjoindre aux deux sociétés de modifier ou de résilier les accords les ayant conduits à associer leurs moyens dans le cadre de leurs filiales communes afin de faire cesser l'entrave à la concurrence. La décision du Conseil de la concurrence a fait l'objet de plusieurs recours de la part de Veolia Eau.

Dans le cadre de l'instruction diligentée par le ministre de l'économie, il a été demandé aux deux sociétés de procéder à un décroisement capitalistique de leurs filiales communes.

Lyonnaise des Eaux France et Veolia ont signé en décembre 2008 un accord en vue de procéder à ce décroisement. La Commission Européenne a, le 30 juillet 2009, autorisé le projet de rachat des participations de Lyonnaise des Eaux dans trois filiales communes détenues conjointement avec Lyonnaise des Eaux, par Veolia Eau. Le rachat des six autres filiales communes par Lyonnaise des Eaux a, quant à lui, fait l'objet d'une décision d'autorisation par la Commission Européenne le 5 août 2009.

L'accord de décembre 2008 a donné lieu à un avenant en date du 3 février 2010 visant au rachat par Lyonnaise des Eaux des participations détenues par Veolia Eau dans deux des trois filiales communes devant initialement être acquises par cette dernière. Une nouvelle demande d'autorisation reflétant les termes de l'avenant a été communiquée à la Commission Européenne. Le processus devrait être mené à son terme durant le premier semestre 2010.

26.2 LITIGES ET ARBITRAGES

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2009 s'élève à 132,7 millions d'euros (hors litiges argentins).

26.2.1 Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ -désormais GDF SUEZ- et ses co-actionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fe ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'Etat argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le

Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux franco-argentins de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI, actuellement en cours, visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Les audiences ont eu lieu dans le courant de l'année 2007 pour les deux arbitrages, les sentences devraient être rendues durant le premier trimestre 2010. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fe a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son assemblée générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. Le règlement du passif est en cours. La proposition prévoit un premier paiement de 20% (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars) lors de l'homologation et un second paiement de 20% en cas d'indemnisation par l'Etat argentin. Suez et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas à faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions d'euros.

Pour mémoire, SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT ont - préalablement à la fusion de SUEZ avec Gaz de France et à la mise en bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY – conclu un accord portant transfert économique au profit de SUEZ ENVIRONNEMENT des droits et obligations liés aux participations détenues par SUEZ dans Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe.

Le Groupe estime que les provisions qui sont comptabilisées dans les comptes relatives à ces litiges sont appropriées.

26.2.2 Novergie

Novergie Centre Est, filiale à 100 % de SUEZ ENVIRONNEMENT exploitait une usine d'incinération de déchets ménagers à Gilly-sur-Isère à coté d'Albertville (Savoie), construite en 1984 et appartenant à la société d'économie mixte SIMIGEDA (syndicat intercommunal mixte de gestion des déchets du secteur d'Albertville). En 2001, des taux élevés de dioxine ont été relevés à proximité de l'usine d'incinération et le Préfet de Savoie a ordonné la fermeture de l'usine en octobre 2001.

Des plaintes avec constitution de partie civile furent déposées en mars 2002 contre notamment le président de SIMIGEDA, le Préfet du département de la Savoie et Novergie Centre Est pour empoisonnement, mise en danger de la vie d'autrui, et coups et blessures non intentionnels, au titre d'une pollution causée par l'usine d'incinération. Au 1er semestre 2009, la Cour de Cassation a confirmé la décision de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Lyon rejetant une constitution de parties civiles.

Novergie Centre Est a été mise en examen le 22 décembre 2005 pour les chefs de mise en danger de la vie d'autrui et de violation de la réglementation administrative.

Dans le cadre de la procédure, les expertises judiciaires demandées ont établi qu'il n'y avait pas d'augmentation du nombre de cancers parmi les populations riveraines.

Le 26 octobre 2007, le juge d'instruction en charge du dossier a prononcé un non-lieu à l'encontre des personnes physiques mises en examen pour mise en danger d'autrui. En revanche, le juge a ordonné le renvoi du SIMIGEDA et de Novergie Centre Est devant le tribunal correctionnel d'Albertville pour avoir fait fonctionner l'incinérateur « sans autorisation préalable, en raison de la caducité de l'autorisation initiale par suite des changements significatifs des conditions d'exploitation ». La chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Chambéry en date du 9 septembre 2009 a confirmé la décision de non lieu pour mise en cause de la vie d'autrui pour les employés de Novergie.

La date de renvoi devant le Tribunal Correctionnel n'est à ce jour pas connue.

26.2.3 United Water (New York)

En mars 2008, certains riverains de la rivière Hackensack dans le comté de Rockland (Etat de New York) ont déposé auprès de la cour suprême de l'Etat de New York, une réclamation d'un montant total de 66 millions (ultérieurement porté à 130) de dollars américains à l'encontre de United Water (New York) à la suite d'inondations consécutives à des pluies torrentielles.

Ces riverains allèguent un défaut d'entretien du réservoir et du barrage de Lake deForest appartenant au réservoir de Lake deForest qui, à la suite de ces pluies torrentielles, n'aurait pas fonctionné correctement et n'aurait pas permis un déversement progressif des eaux dans la rivière Hackensack sur laquelle il est érigé, causant ainsi des inondations chez ces riverains. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales dont United Water est l'opérateur se déversant en amont du barrage, les riverains, pourtant situés en zone inondable, réclament à l'encontre de United Water des dommages et intérêts compensatoires d'un montant de 65 millions de dollars américains ainsi que des dommages et intérêts punitifs d'un montant équivalent alléguant une négligence dans l'entretien du barrage et du réservoir de Lake DeForest.

La société United Water, estime ne pas être responsable de l'entretien du barrage et du réservoir et que les plaintes ne devraient pas pouvoir prospérer. Une demande visant au rejet de la réclamation (motion to dismiss) a été introduite par United Water en juillet 2009. Cette demande a été rejetée le 28 août 2009, United Water a interjeté appel de la décision.

La demande de dommages et intérêts punitifs a été rejetée en date du 21 décembre 2009, ce rejet a été confirmé le 11 février 2010 suite à l'appel interjeté par les riverains.

Cette réclamation a été déclarée aux compagnies d'assurance.

26.2.4 Sita Australia

En novembre 2008, des habitants du quartier de Brookland Greens Estate situé dans la banlieue de la ville de Casey- Etat de Victoria, Australie- ont intenté une « class action » devant la cour suprême de l'Etat de Victoria à l'encontre de la ville de Casey.

Du biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone) produit par la décharge de Stevensons road- et appartenant à la ville- migrerait par le sous-sol et menacerait des habitations construites à proximité. Une paroi moulée a été réalisée autour de la décharge afin de contenir la migration.

Les plaignants dont la demande n'est pas chiffrée invoquent une perte de valeur de leurs habitations et demandent à ce que la juridiction saisie détermine le montant du préjudice.

En avril 2009, la ville de Casey a appelé Sita Australia en garantie au titre de prestations de service fournies par Sita Australia entre 2003 et 2006 en relation avec la fermeture et le recouvrement de la décharge. Sita Australia a été également mise en cause directement par les plaignants en date du 15 novembre 2009 en même temps que d'autres intervenants.

Sita Australia considère que sa responsabilité n'est pas engagée au titre des dommages allégués.

Cette réclamation a été déclarée aux compagnies d'assurance.

26.3 LITIGES EN MATIERE FISCALE

26.3.1 Sociedad General de Aguas de Barcelona

Agbar a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux essentiellement en matière d'impôt sur les sociétés.

Ainsi, Agbar a reçu une notification de redressement de l'administration fiscale espagnole portant sur les exercices 1995 à 1998, faisant état d'un redressement d'un montant de 28 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 12 millions d'euros. Agbar a également reçu une notification de redressements portant sur les exercices 1999 à 2001, faisant état d'un redressement d'un montant de 41 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 25 millions d'euros. De plus, en mai 2009, Agbar a été notifiée au titre des exercices 2002 à 2004 d'un redressement de 60.5 millions d'euros sans pénalités de retard.

La société a contesté en justice ces redressements motivés, pour chaque période vérifiée, de façon analogue par l'administration fiscale. En effet, elle considère que les arguments de cette dernière ne sont pas fondés.

En mai 2007, le tribunal administratif, concernant les exercices 1995 à 1998, a réduit le montant du redressement à 21 millions d'euros et a annulé les pénalités. Néanmoins, Agbar ayant fait appel de ce jugement sur la partie du redressement maintenue, l'affaire est actuellement en cours d'instruction.

Par ailleurs, en mai 2008, le tribunal administratif a annulé les pénalités portant sur les exercices 1999 à 2001 mais a maintenu la quasi-totalité du redressement. En conséquence, Agbar a fait appel de ce jugement en juillet 2008 : la partie du redressement maintenue est actuellement en cours d'instruction.

Enfin, en juin 2009, Agbar a saisi le tribunal administratif au titre des exercices 2002 à 2004.

26.3.2 Lydec

LYDEC, filiale à 51 % du Groupe, a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 à 2005 concernant l'impôt sur les sociétés, la TVA, et l'impôt général sur les revenus.

Un protocole d'accord conclu le 28 septembre 2009 entre LYDEC et l'administration fiscale marocaine y a définitivement mis fin.

Ce protocole a confirmé l'analyse du risque faite par Lydec selon laquelle les montants des redressements notifiés par l'administration étaient excessifs.

26.3.3 Lyonnaise des Eaux et ses filiales

Pour le calcul de la taxe professionnelle, Lyonnaise des Eaux France et ses filiales sont en discussion avec la Direction Générale des Impôts. Ces discussions portent sur la méthode d'évaluation à retenir tant pour les biens fonciers que pour les équipements et biens mobiliers (EBM) relevant du domaine concédé financés par le délégataire et / ou les collectivités.

Dans ce cadre, des propositions de redressements ont été reçues par les sociétés Lyonnaise des Eaux, Eau du Sud Parisien, Eau & Force, la Société des Eaux du Nord, SERAM, la Société des Eaux de Marseille et la Stéphanoise des Eaux.

NOTE 27 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Acquisition d'Agbar :

Le 12 janvier 2010, les actionnaires d'Agbar de Barcelona (AGBAR), réunis en assemblée générale extraordinaire, ont majoritairement approuvé les résolutions relatives à l'offre publique de retrait de la Bourse de leur société suivie de l'annulation des titres acquis dans ce cadre, ainsi que celle relative à la cession à CriteriaCaixa Corp par AGBAR de sa participation dans ADESLAS.

Le 14 janvier 2010, le Groupe a signé avec Criteria le contrat d'acquisition des actions d'Agbar et Hisusa de façon à détenir, directement et indirectement, 75,01% des actions d'Agbar. Le même jour, Agbar et Criteria ont signé un contrat de cession de la totalité des actions Adeslas détenues par Agbar. La réalisation de ces opérations reste soumise à la finalisation de l'offre publique de retrait de la cote des actions Agbar (elle-même soumise à l'approbation de l'autorité des marchés espagnole – CNMV) et à l'autorisation des autorités de la concurrence.

Le Groupe et Criteria se sont également mis d'accord sur le pacte d'actionnaires établissant les principes relatifs à la gestion d'Agbar et Hisusa et régissant leurs relations futures en tant qu'actionnaires d'Agbar et Hisusa.

Ce nouveau pacte entrera en vigueur au moment de la réalisation des opérations d'acquisitions des actions Agbar et Hisusa par le Groupe et mettra un terme au pacte d'actionnaires actuellement en vigueur. Le nouveau pacte prévoit notamment :

- le contrôle exclusif du Groupe sur Agbar et par conséquent la consolidation d'Agbar en intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe ;
- une nouvelle gouvernance d'Agbar et Hisusa.

Le 11 février 2010, Agbar a déposé le prospectus d'offre publique de retrait de la Bourse auprès de la CNMV.

Décroisement des participations communes dans l'eau avec Veolia Environnement :

L'accord de décembre 2008 a donné lieu à un avenant en date du 3 février 2010 visant au rachat par Lyonnaise des Eaux des participations détenues par Veolia Eau dans deux des trois filiales communes devant initialement être acquises par cette dernière.

Une nouvelle demande d'autorisation reflétant les termes de l'avenant a été communiquée à la Commission Européenne.

Le processus devrait être mené à son terme durant le premier semestre 2010 .

NOTE 28 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2009 ET 2008

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2009	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2008
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	1, rue d'Astorg 75008 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

EAU EUROPE

LYONNAISE DES EAUX France	11, place Edouard VII 75009 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU ET FORCE	30, rue Paul Vaillant Couturier - BP 712 92007 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAUX DE MARSEILLE	25, rue Edouard-Delanglade 13006 Marseille - France	48,8	48,8	48,8	48,8	IP	IP
EAUX DU NORD	217, boulevard de la Liberté BP 329 59020 Lille - France	49,6	49,6	49,6	49,6	IP	IP
S.C.M. (SDEI)	988, chemin Pierre Drevet 69140 Rillieux la Pape - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
STEPHANOISE DES EAUX	28, rue Eugène Beaune 42043 Saint-Etienne - France	50,0	50,0	50,0	50,0	IP	IP
HISUSA	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	51,0	51,0	51,0	51,0	IP	IP
AGBAR (a)	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	45,9	45,9	51,0	51,0	IP	IP
AGUAS ANDINAS (b)	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso 4, Santiago - Chili	13,2	13,2	51,0	51,0	IP	IP
EURAWASSER	Carl-Hopp-Strasse 1, D-18069 Rostock - Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS	23, rue du Professeur Pauchet 92420 Vaucresson - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

PROPRETE EUROPE

SITA HOLDINGS UK LTD	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES, Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SE DEUTSCHLAND GmbH	Industriestrasse 161 D-50999, Köln, Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA NEDERLAND BV	Mr. E.N. van Kleffensstraat 6, Postbus 7009, NL - 6801 HA Arnhem, Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA ILE DE France	2 à 6, rue Albert de Vatimesnil 92532 Levallois Perret - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
TERIS	54, rue Pierre Curie - ZI des Gâtines - BP 131 - 78373 Plaisir - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA BELGIUM	Rue Gatti de Gamond 254 - 1180 Bruxelles - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SA - ZI Wolser Nord BP 75 - L-3201 Bettembourg - Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
NOVERGIE HOLDING	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA SVERIGE AB.	Kungsgardsleden - 26271 Angelholm - Suède	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA FINLAND OY AB	Sahaajankatu 49 - 00880 Helsinki - Finlande	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) Agbar est intégrée globalement dans Hisusa, elle-même intégrée proportionnellement dans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Voir aussi Note 2.

(b) Aguas Andinas est intégrée globalement dans Agbar depuis le 1er janvier 2006. Aguas Andinas est une filiale de IAM.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2009	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2008

INTERNATIONAL

SWIRE SITA	2801 Island Place Tower - 510 King's Road - North Point - Hong-Kong	100,0	50,0	100,0	50,0	IG	IP
SITA AUSTRALIA	PO Box 160, Kemps Creek NSW 2171 - Australie	60,0	60,0	60,0	60,0	IG	IG
SITA CZ	Konevova, 1107/54 - 130 00 Praha 3 - République Tchèque	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
BVK	Hybelota 16 65733 Brno - République Tchèque	46,3	46,2	46,3	46,2	MEE	MEE
UNITED WATER	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
MACAO WATER	718 avenida do Conselheiro Borja Macao Via - Macao - Chine	42,5	42,5	Consolidé par SFH	Consolidé par SFH	IP	IP
DEGREMONT	183, avenue du 18 juin 1940 92500 Rueil Malmaison - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	20, boulevard Rachidi, Casablanca - Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SINO FRENCH HOLDING (SFH)	New World Tower 29/f 16-18 Queensroad Central - Hong Kong	50,0	50,0	50,0	50,0	IP	IP
PT PAM LYONNAISE JAYA	Central Senayan 1, 7th floor Jl. Asia Afrika n°8 - 10270 Jakarta - Indonésie	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SE POLSKA	Ul. Kopernika, 17 - 02359 Warszawa - Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

AUTRES

SUEZ ENVIRONNEMENT	1, rue d'Astorg 75008 PARIS - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
--------------------	--------------------------------------	-------	-------	-------	-------	----	----

IG= Intégration Globale

IP= Intégration Proportionnelle (co-entreprise)

MEE= Mise En Equivalence (entreprise associée)

NOTE 29 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX

Les cabinets Ernst & Young et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Les informations sur les honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux sont présentées conformément au décret 2008-1487.

29.1 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 :

En milliers d'euros	Ernst & Young		Mazars	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾				
<input type="radio"/> Suez Environnement Company SA	800	9,5%	647	21,2%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement et proportionnellement	6 458	76,7%	2 227	73,1%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes				
<input type="radio"/> Suez Environnement Company SA	269	3,2%	146	4,8%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement et proportionnellement	588	7,0%	25	0,8%
Sous-total	8 115	96,4%	3 045	100,0%
Autres prestations				
<input type="checkbox"/> Fiscal	305	3,6%		0,0%
<input type="checkbox"/> Autres	0	0,0%	0	0,0%
Sous total	305	3,6%	0	0,0%
TOTAL ⁽²⁾	8 420	100%	3 045	100%

⁽¹⁾ les montants relatifs à l'audit du Contrôle Interne pour le Groupe s'élèvent à 785 milliers d'euros

⁽²⁾ les montants relatifs aux entités intégrées proportionnellement et dont l'essentiel a trait à des missions de Commissariat aux Comptes s'élèvent à 353 milliers d'euros

29.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 :

En milliers d'euros	Ernst & Young		Mazars	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés ^{(1) (2)}				
<input type="radio"/> Suez Environnement Company SA	711	8,3%	470	19,0%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement et proportionnellement	7 260	85,2%	1 914	77,3%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes				
<input type="radio"/> Suez Environnement Company SA	70	0,8%		0,0%
<input type="radio"/> Filiales intégrées globalement et proportionnellement	347	4,1%	60	2,4%
Sous-total	8 388	98,5%	2 444	98,7%
Autres prestations				
<input type="checkbox"/> Fiscal	111	1,3%	0	0,0%
<input type="checkbox"/> Autres	18	0,2%	31	1,3%
Sous total	129	1,5%	31	1,3%
TOTAL ⁽³⁾	8 517	100%	2 475	100%

⁽¹⁾ les montants relatifs à l'audit du Contrôle Interne pour le Groupe s'élèvent à 850 milliers d'euros

⁽²⁾ les montants relatifs aux frais d'IPO s'élèvent à 1180 milliers d'euros (Ernst & Young exclusivement)

⁽³⁾ les montants relatifs aux entités intégrées proportionnellement et dont l'essentiel a trait à des missions de Commissariat aux Comptes s'élèvent à 207 milliers d'euros